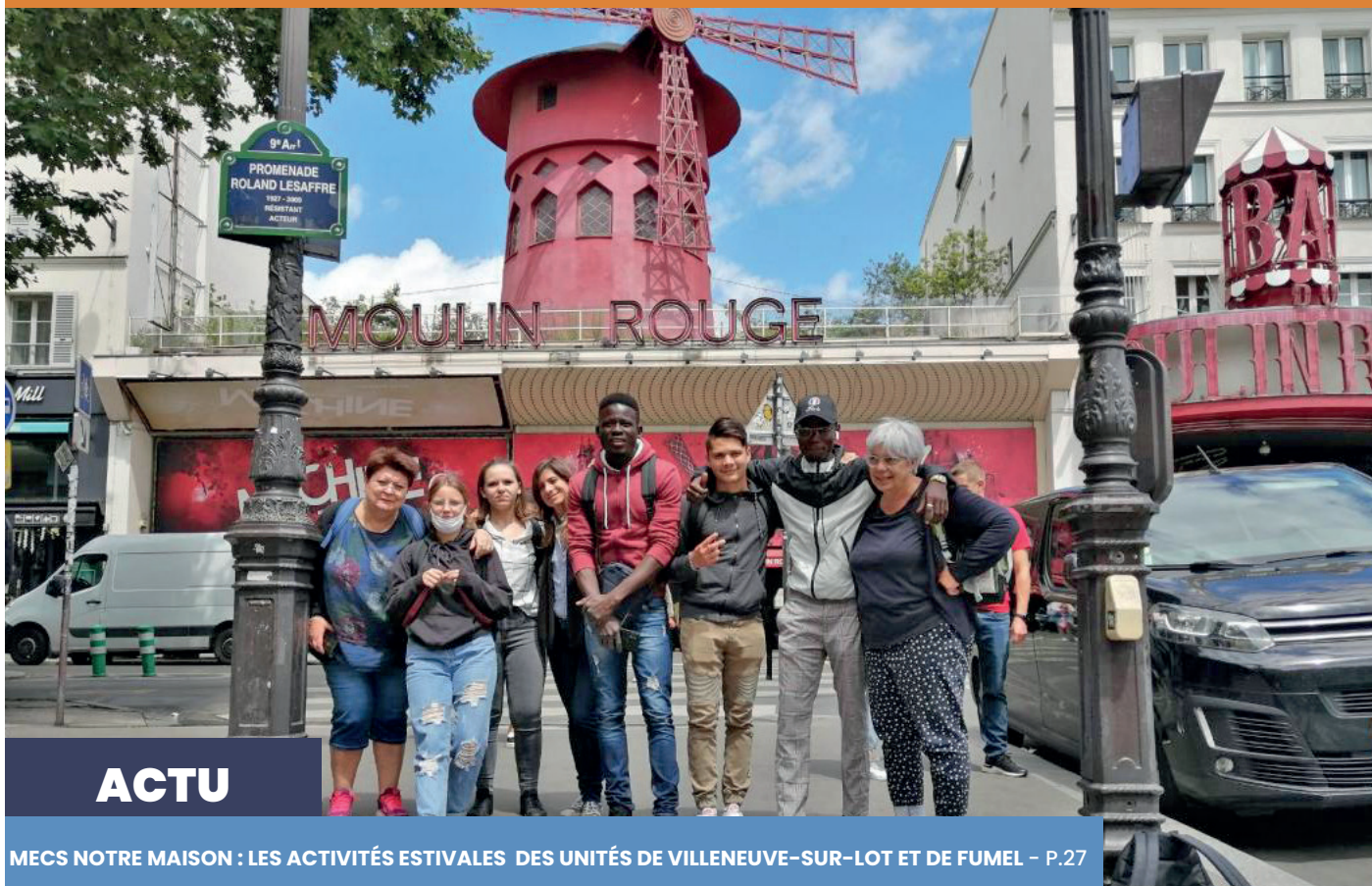


DOSSIER

Plateformes et dispositifs

P. 8



ACTU

MECS NOTRE MAISON : LES ACTIVITÉS ESTIVALES DES UNITÉS DE VILLENEUVE-SUR-LOT ET DE FUMEL - P.27

RENCONTRE AVEC :

PATRICE LEMOINE

Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale de Lot-et-Garonne
P.4

JORIS JONON

Directeur de la Délégation départementale
de l'ARS Lot-et-Garonne
P.6



ACTU

UN JEUNE COUPLE DÉCIDE DE SES VACANCES
EN BORD DE MER - P.26

03 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

RENCONTRE AVEC...

4 PATRICE LEMOINE, DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LOT-ET-GARONNE

6 JORIS JONON, DIRECTEUR DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ARS LOT-ET-GARONNE

7 LE RAPPORT DE L'ONU

DOSSIER

08 PLATEFORMES, MISES EN RÉSEAU, COORDINATIONS DE PARCOURS... DISRUPTION OU ILLUSION ?

12 DE LA MAISON D'ENFANTS À LA PLATEFORME DE SERVICES : LE CAS DE LA MECS NOTRE MAISON

13 UEMA ET ÉDUCATION NATIONALE : PARTENAIRES POUR L'INCLUSION

14 LA COMPRÉHENSION INTELLIGENTE DU PARTENARIAT REND LE PARTENARIAT INTELLIGENT

15 LE FOYER « LES CIGALONS » ET XL AUTONOMIE, LE VIVRE À DOMICILE

16 LE COMPLEXE D'HÉBERGEMENT ET DE VIE SOCIALE UNE PLATEFORME DE SERVICES DIVERSIFIÉS

17 DUODAY, UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE

18 LOGIQUE DE CO-RESPONSABILITÉ TERRITORIALE : TOUS LES ACTEURS ENGAGÉS À LA RÉOLUTION DES CAS COMPLEXES

19 LE PCPE TSA DE PLANÈTE AUTISME 47

20 LE RÔLE DU COORDONNATEUR PÉDAGOGIQUE EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

21 LE SESSAD PRO : AU CENTRE D'UN DISPOSITIF DE PARTENARIATS ET DE RÉSEAUX

23 LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DANS LES ESAT

24 LA PCO : PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION

LA VIE DES ÉTABLISSEMENTS

25 LES JEUNES EN FORMATION « OUVRIERS DE PRODUCTION HORTICOLE » EMBELLISSENT LA SAUVETAT DE SAVÈRES

26 UN JEUNE COUPLE DÉCIDE DE SES VACANCES EN BORD DE MER

27 MECS NOTRE MAISON : LES ACTIVITÉS ESTIVALES DES UNITÉS DE VILLENEUVE-SUR-LOT ET DE FUMEL

28 RENOUVELLEMENT D'UNE EXPÉRIENCE EN VILLA À AGEN

29 DÉVELOPPEMENT DURABLE : LABELLISATION DE L'IME LALANDE

30 REMISE DES ATTESTATIONS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE AVEC LE DISPOSITIF "DIFFÉRENT ET COMPÉTENT"

31 GLOSSAIRE

32 BULLETIN D'ADHÉSION

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Bien que le passe sanitaire nous permette de reprendre une vie quasi normale, le virus est toujours là. A l'heure où je vous écris ces quelques lignes, on assiste à une recrudescence des contaminations.

Dans les établissements, les efforts de nos équipes, depuis de longs mois, ont permis de protéger efficacement les personnes, enfants, jeunes et adultes qui nous sont confiés.

Je voudrais, une fois encore, féliciter au nom du Conseil d'Administration les salariés de l'Association pour le travail remarquable accompli dans ces circonstances difficiles.

Il était tout à fait normal et attendu que l'engagement du personnel de nos établissements soit valorisé. Le Ségur de la Santé a donc suscité beaucoup d'espoirs. Les soignants vont être à ce jour revalorisés. Pour l'instant, nous attendons que les autres professionnels de la branche le soient par les pouvoirs publics. Cet état de fait a été vécu comme une grande injustice, les fédérations employeurs se sont donc mobilisées dans les départements de France pour appuyer les attentes.

Malgré nos interrogations, le DuoDay a été comme d'habitude, un grand succès avec des milliers de participants sur le territoire national.

D'autre part, de beaux projets sont en cours d'élaboration.

Mes chers amis, les fêtes de fin d'année approchent. Bien que les commerçants redoutent des problèmes d'approvisionnement, les rayons des supermarchés regorgent de jouets et de friandises.

J'espère qu'une fâcheuse recrudescence de l'épidémie ne nous empêchera pas de fêter joyeusement Noël et le premier de l'an. Pour cela, et malgré le taux plutôt satisfaisant des vaccinations dans notre région, nous devons continuer à respecter ces fameux « gestes barrières » que nous avons appris à connaître durant ces longs mois.

Bonne fin d'année à tous.

Danièle BONADONA
Présidente

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !





Monsieur Patrice LEMOINE est Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Lot-et-Garonne depuis début septembre 2020.

Monsieur LEMOINE, pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre parcours professionnel ?

J'ai d'abord été instituteur, occupé des fonctions de directeur d'école, puis de coordonnateur en Réseau d'Éducation prioritaire, avant d'être appelé sur des fonctions de chargé de mission académique pour l'Éducation prioritaire dans l'académie d'Aix-Marseille. J'ai ensuite été Inspecteur dans le premier degré à Toulon, puis Inspecteur d'académie pour les Etablissements et la vie scolaire en Alsace, et Directeur académique adjoint en Loire Atlantique. En 2018, j'ai été recruté sur un emploi de direction au sein de la Direction générale de l'enseignement scolaire, responsable des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires, en pleine période de fabrication de la Loi pour une école de la confiance. J'y avais entre autres missions la responsabilité des bureaux des écoles, des collèges, de l'école inclusive – qui s'appelaient encore le « bureau du handicap » – de l'orientation et de la lutte contre le décrochage. J'y ai accumulé une expérience passionnante, dont la création des services départementaux de l'école inclusive et des coopérations fructueuses avec le cabinet de la ministre Sophie Cluzel et avec Virginie Magnan de la CNSA. Des impératifs familiaux m'ont conduit à reprendre un poste en territoire voici un an et je suis très heureux d'occuper des fonctions de Directeur académique des services de l'Éducation nationale dans le département du Lot-et-Garonne. J'ai le plaisir d'y mettre en œuvre une politique de l'éducation volontariste sur les enseignements en classe et l'ambition scolaire, sur les stratégies de formation et de management, et, vous vous en doutez, sur le dossier sensible et exigeant de l'école inclusive.

Comment envisagez-vous la fonction et les missions d'un Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale dans le département de Lot-et-Garonne ?

Très clairement je suis d'abord le délégué de la rectrice pour « appliquer la stratégie académique et prendre, dans ce cadre, l'ensemble des actes se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative relative aux enseignements primaires et secondaires, ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés ».

En parallèle des questions de pilotage et de gestion de moyens, c'est une fonction qui demande beaucoup d'attention et d'échanges avec les acteurs locaux, qu'ils soient élus, représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, représentants du personnel, ou simples citoyens.

Le département de Lot-et-Garonne est pris entre les deux grandes métropoles que sont Toulouse et Bordeaux mais il possède une identité propre, qu'il tient à conserver et à dynamiser, sans s'enfermer ou se replier. Il est donc fondamental de rencontrer les acteurs locaux, d'apprendre à les connaître et à connaître l'histoire du département. Ici, les élus sont en lien étroit, quotidien, avec les habitants du

territoire, et de nombreux problèmes se règlent plus facilement par un dialogue direct. Selon moi, il est essentiel de s'adapter à cette spécificité, que je vis comme une chance, et d'adapter le fonctionnement des services départementaux de l'éducation nationale à ce fort besoin de proximité et de dialogue, notamment dans les fonctions d'accueil, pour les parents d'élèves aussi bien que pour les personnels. C'est particulièrement vrai et essentiel pour ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des parents d'enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers. Il est donc nécessaire de toujours aller à la rencontre des acteurs du territoire pour se faire une idée très directe des attentes et des besoins exprimés. Les décisions qu'il faut prendre ne sont pas seulement une affaire de moyens : il y a des contextes qui relèvent de la résolution de problème complexe, comme les écoles en secteur rural isolé, la prise en compte et l'accompagnement des débutants, la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers, mais aussi les conflits et les incompréhensions.

L'autre dimension à laquelle je suis très fidèle et sur laquelle je reste constamment mobilisé, c'est la justice scolaire, cette idée qui exige d'apporter des solutions adaptées à la mesure des situations et des personnes, toujours en prenant en compte au plus près les besoins et les possibles, dans l'intérêt du parcours scolaire des élèves, de leur bien-être et de leur réussite. Je sais que je peux toujours compter dans ce département sur des organisations et des partenaires très engagés et attentifs – la MDPH, l'ARS, la CAF, les organisations syndicales, le monde associatif, et bien sûr les élus : leurs exigences sont au service d'une dynamique constructive.

Pouvez-vous nous décrire votre conception de l'école inclusive ? Comment cette politique, impulsée par les pouvoirs publics, se traduit-elle concrètement dans les pratiques pédagogiques ou organisationnelles de l'enseignement primaire et secondaire ? Quelles sont les éventuelles difficultés rencontrées ?

Je suis très attaché à l'idée de construire et de faire vivre une société plus inclusive, qui nous oblige à progresser dans la pleine réalisation des principes d'égalité et de fraternité. Pour y parvenir, nous avons déjà tissé des liens forts avec l'ARS, le Département, la MDPH et la préfecture, dans l'objectif d'améliorer la qualité des réponses que nous apportons aux besoins des élèves, enfants ou adolescents, et de leurs parents. Nous avons en ce moment des projets très concrets de coopération pour mieux orienter les enfants et les jeunes, trouver des solutions à tous ceux qui n'en ont pas, développer une dynamique de co-formation entre personnels de l'éducation nationale et personnels des établissements médico-sociaux ou encore améliorer les procédures d'examen des demandes des familles en nous associant mieux et à plus haut niveau.

Les deux Comités départementaux de suivi de l'école inclusive réunis l'an dernier ont permis ces avancées. Nous allons poursuivre la structuration du travail du service départemental de l'école inclusive pour améliorer d'abord la réponse aux parents et aux responsables légaux, la qualité de l'accueil téléphonique et physique, ce sont des éléments déterminants pour réussir les coopérations école/famille. La formation des enseignants et des AESH est aussi une priorité.

Concrètement, la question de l'école inclusive ne doit plus être d'abord une question de spécialiste, elle doit être une priorité de tous les acteurs de l'école, ce qui au passage augmente considérablement la puissance de travail du système au service de la prise en compte des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers. L'école a fortement progressé sur le plan quantitatif, en scolarisant aujourd'hui plus de 400 000 élèves handicapés contre 125 000 en 2004. Elle a progressé sur le plan qualitatif, c'est-à-dire sur les stratégies d'enseignement et les résultats scolaires, mais beaucoup reste à faire, notamment dans le domaine des co-formations entre personnels enseignants, AESH et personnels médico-sociaux, pour faire que chacun connaisse mieux les missions de ses partenaires et gère mieux les marges de progrès au service de la réussite de tous. La formation des AESH, que ce soit sur la connaissance des handicaps, sur les besoins de l'enfant et du jeune, et particulièrement sur leur positionnement dans l'acte d'apprentissage, est aussi un sujet prioritaire. L'une des difficultés tient aux élèves pour lesquels l'école, la vie en société, produisent trop de souffrance malgré toutes les adaptations réalisées.

Une autre tient à la programmation des formations qui concernent potentiellement tous les enseignants et tous les AESH, et qui ne doivent bien sûr pas désorganiser l'école et empêcher la classe de se faire. Cela concerne près de 1500 professeurs des écoles et 2500 professeurs du secondaire, ainsi que près de 750 AESH. Enfin, les coopérations entre école et médico-social doivent s'affiner et gagner en qualité et en complémentarité au sein de systèmes encore fortement contraints par leurs logiques propres.

Cet entretien va être publié dans le prochain journal de l'Algeei, association gérant des établissements ou services sociaux et médico-sociaux, quelle est votre vision du partenariat entre l'Éducation nationale et le médico-social ? Avez-vous des attentes particulières ou des idées de projets communs à développer ?

C'est une dimension essentielle, presque « la » dimension essentielle. Je l'ai dit, nous avons progressé mais nous avons encore beaucoup à faire pour passer d'une approche essentiellement basée sur le bon sens et le bon vouloir, à une démarche professionnalisée, concertée et partagée, consciente de ses marges.

Avec Madame Dewerd et Madame Bonadona, nous avons de nombreux projets de coopération en construction, via plusieurs ESMS, et je suis très optimiste sur leur mise en œuvre. Ces projets devront bien sûr permettre d'améliorer la qualité de vie et de scolarisation des enfants et des jeunes, mais aussi la qualité de la relation avec les parents, et enfin, la professionnalisation des coopérations entre ces deux univers. Je suis très confiant, d'abord parce que nous avons ensemble pleinement conscience de nos objectifs et de nos atouts respectifs, mais aussi parce que nos réflexions et nos actions s'inscrivent dans le temps long. Quand on veut progresser, il faut savoir programmer les évolutions et avancer par étape, mais résolument.

**Propos recueillis par Stéphane FOSSATS
Directeur Administratif et Pédagogique du CAMSP et du
CMPP de Villeneuve-sur-Lot
Vice-Président de la FDCMPP**



Monsieur Joris JONON, Directeur de la délégation départementale de l'ARS de Lot-et-Garonne.

De façon à ce que nos lecteurs puissent mieux vous connaître, pourriez-vous nous dire quelques mots sur votre parcours ?

Principaux diplômes :

- Master 2 en santé publique – Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique / Université Paris VII
- Master 2 en droit de la santé – Université Toulouse I Capitole
- Doctorant en droit de la santé – Ecole de Droit et Sciences Politiques, Université Toulouse I Capitole

Parcours professionnel :

- Chargé de mission à la Direction de l'Offre Médico-Sociale (2012), Agence Régionale de Santé Bretagne.
- Directeur adjoint de l'hôpital intercommunal de Bourgsaint-Andéol et Viviers (2013-2014), Ardèche
- Directeur adjoint d'établissements de santé puis Directeur d'une filière de soins et services à domicile (2014-2019), Tarn.
- Directeur de la délégation départementale de Lot-et-Garonne, ARS Nouvelle-Aquitaine

La question du secteur médico-social et du handicap sont des sujets qui semblent relativement nouveaux dans votre parcours, plutôt teinté d'une expertise sanitaire. Que retenir-vous de votre expérience Lot-et-Garonnaise dans ce domaine ?

Je dirais plutôt que la transversalité est un marqueur de mon parcours professionnel. L'intérêt que je porte aux questions de santé ne se limite pas aux acteurs du champ sanitaire. Il est vrai que j'ai eu l'opportunité d'exercer des missions de direction dans des structures hospitalières publiques et privées mais j'ai également travaillé dans le domaine du grand âge et du handicap. C'est d'ailleurs une de mes premières expériences dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour ce qui concerne plus précisément le secteur du handicap, j'ai contribué à la mise en œuvre d'une stratégie régionale de contractualisation avec les différents gestionnaires d'établissements lors de mon passage à l'ARS Bretagne il y a maintenant quelques années. Organiser des dialogues de gestion, définir des orientations et assurer une véritable négociation avec les opérateurs nécessitent avant tout d'appréhender les enjeux du secteur mais également la réalité de fonctionnement des structures concernées.

Je retiens de mon expérience Lot-et-Garonnaise un constat renouvelé. Le secteur médico-social est un domaine d'activité particulièrement actif et dynamique. La diversité des besoins à satisfaire en font également un terrain propice à l'innovation et au développement de nouveaux moyens d'accompagnement.

Cette interview va paraître dans le journal de l'ALGEEI dont le thème principal portera sur les notions de plateformes, de coordination de parcours et de mise en réseau. Comment appréhendez-vous ces évolutions des politiques publiques ?

La notion première est celle de parcours. Elle prend une place centrale dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, dans le champ de la santé mais également dans d'autres secteurs d'intervention de l'Etat.

Pour ce qui concerne la santé, cette notion s'accompagne d'une plus grande prise en compte des besoins individuels des usagers et d'une évolution significative des modalités de réponse à ces besoins. Cette évolution passe notamment par une mise en réseau des acteurs et la création de nouveaux dispositifs d'accompagnement – les plateformes en sont un exemple probant – qui permettent une synergie de compétences au bénéfice de l'utilisateur.

Plus largement, la notion de parcours abaisse les frontières culturelles des différents secteurs et impose un nouveau cadre de réflexion et d'action. L'enjeu n'est plus la construction d'une offre segmentée et répartie par secteur. La priorité est désormais à l'assemblage de nouvelles solutions et à la mobilisation de ressources ciblées sur un territoire déterminé.

Qu'attendez-vous de notre secteur (médico-social / associatif / solidaire) pour les années qui viennent au regard de la commande publique que vous portez ?

Chaque acteur doit œuvrer, à sa mesure et dans son domaine de compétences, à la construction des parcours et dispositifs d'accompagnement. Cela suppose un réel décloisonnement des secteurs d'activité et des partenariats forts entre les structures mais également une capacité à travailler ensemble, à adapter l'offre et à réinterroger certaines pratiques professionnelles.

Ce virage organisationnel est important et exigeant dans la mesure où nous nous situons dans un contexte général d'évolution des attentes sociétales, de redéfinition des logiques métiers et d'intégration des progrès techniques et technologiques. Nous le voyons notamment à travers le déploiement de la logique inclusive, la répartition des compétences et expertises entre professionnels ou encore le développement de la e-santé. Trois exemples qui illustrent ces différents facteurs d'évolution.

Il nous faut donc investir collectivement sur la capacité d'initiative des acteurs qui doivent constituer un des moteurs de la transformation du secteur.

**Propos recueillis par Guillaume SCALABRE
Directeur administratif des CAMSP et CMPP de
Marmande**

LE RAPPORT DE L'ONU

Les rapports de l'ONU se succèdent et sont toujours aussi désastreux pour la France. Nous pouvons bien évidemment nous en offusquer tant l'approche est à charge.

Ainsi, le dernier rapport¹, publié en septembre de cette année, félicite la France en quelques lignes sur les avancées de sa politique handicap et développe en 18 pages les points jugés préoccupants. Il reste néanmoins éclairant sur les changements amorcés dans notre secteur. Nous ne pouvons les ignorer. Nous devons les comprendre et les assimiler.

L'approche par les droits de la personne handicapée et non par le soin n'est pas aujourd'hui pour nous déplaire tant notre énergie, depuis de nombreuses années, est consacrée à défendre la place de chaque citoyen, quelle que soit sa vulnérabilité. L'école, la formation, l'emploi, l'hébergement, les activités sportives, culturelles, etc. sont investis par les personnes que nous accompagnons.

L'objectif commun des professionnels est de permettre à chaque personne en situation de handicap de poursuivre son parcours dans la cité. Le collectif de professionnels co-construit avec la personne son projet ; celui-ci n'est pas une simple juxtaposition d'actes individuels. C'est ce qui fait sa force. L'institution est ici présente avec ses différents modes d'accompagnement.

L'ONU voit néanmoins de la maltraitance dans nos organisations institutionnelles quelle qu'en soit la taille. Leur suppression est, selon elle, nécessaire tant elles vont à l'encontre des intérêts individuels. La personne handicapée a des droits et doit pouvoir les exercer. L'institution doit laisser place à des plateformes de services dans lesquelles chaque individu en fonction de ses droits et de ses besoins de compensation va pouvoir piocher. Seul le bénéficiaire en évaluera la pertinence.

L'établissement est ici gestionnaire de services, coordonnateur mais non prescripteur. La garantie de l'exercice des droits est portée par la personne handicapée elle-même.

Nous percevons bien-sûr les avancées que représentent pour les personnes l'affirmation de leurs droits et de leurs choix, mais nous ne pouvons ignorer les risques de pertes en l'absence d'institution : ceux des engagements et des savoirs collectifs des professionnels. Nous ne pouvons nous résoudre à l'absence d'approche multifactorielle au profit du morcellement des prestations. La multiplication des structures de coordination, en l'absence de transversalité suffisante, interroge...

Magali DEWERDT
Directrice Générale de l'ALGEEI

¹: CRPD/C/FRA/CP/1



PLATEFORMES, MISES EN RÉSEAU, COORDINATIONS DE PARCOURS... DISRUPTION OU ILLUSION ?

Quelques bases de modération et de vocabulaire :

Les notions de **plateformes**, de **mises en réseau** et de **coordinations de parcours** sont aujourd'hui sur toutes les lèvres. Certains s'impatiente, car la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs enfin porteurs de vraies solutions, ne va pas assez vite. D'autres résistent ardemment, à ce qui est perçu comme une lame de fond, qui à terme, dévasterait tout ce qui a été construit hier. Et si contre toute attente, ces deux démarches procédaient de la même logique ? S'il s'agissait de part et d'autre, d'actes de « passion », là où notre temps a tellement besoin de retrouver des signes de raison ? Comment, à y réfléchir plus posément, est-ce que tout ce qui a été construit hier serait totalement caduque, indigne, maltraitant ? Alors que tout ce qui est envisagé pour demain, serait définitivement merveilleux ? Et inversement, selon le camp où l'on se place...

Edgar Morin, qui fête cette année ses cent ans, disait que : « *refuser les lucidités de la complexité, c'est s'exposer à la cécité face à la réalité* » (*Pour changer de civilisation. Dialogue avec Denis Lafay, Editions de l'aube*). Cette sagesse éprouvée, mais aussi démontrée (Introduction à la pensée complexe, Editions du Seuil) d'Edgar Morin, doit nous inciter à comprendre le sens des mots et la nature des enjeux que ces politiques engagent, pour ne pas agir dans un « acte de foi » (pour ou contre), qui viendrait amputer ou dénier les enjeux subtils et entremêlés de la réalité. Il s'agit, en somme, d'essayer modestement de comprendre, ce qui est à l'œuvre dans ce virage terminologique et, par hypothèse, sociétal...

Après avoir tenté d'embrasser le sens et le contexte de ces changements, nous verrons donc s'il s'agit d'une illusion, qui vient habiller une même réalité de mots nouveaux. Ou s'il s'agit d'une rupture franche (disruption) avec l'approche sanitaire et médico-sociale du XX^{ème} siècle, comme semble le suggérer Jean-René Loubat : « *Dépasser le concept d'établissement pour redéployer et simplifier l'offre, voilà l'enjeu et la condition sine qua non de l'instauration d'un dispositif dont se réclame la plateforme* » (*Plates-formes de services. Un nouveau modèle d'organisation pour l'action médico-sociale. Gestions hospitalières n°557, juin-juillet 2016*).

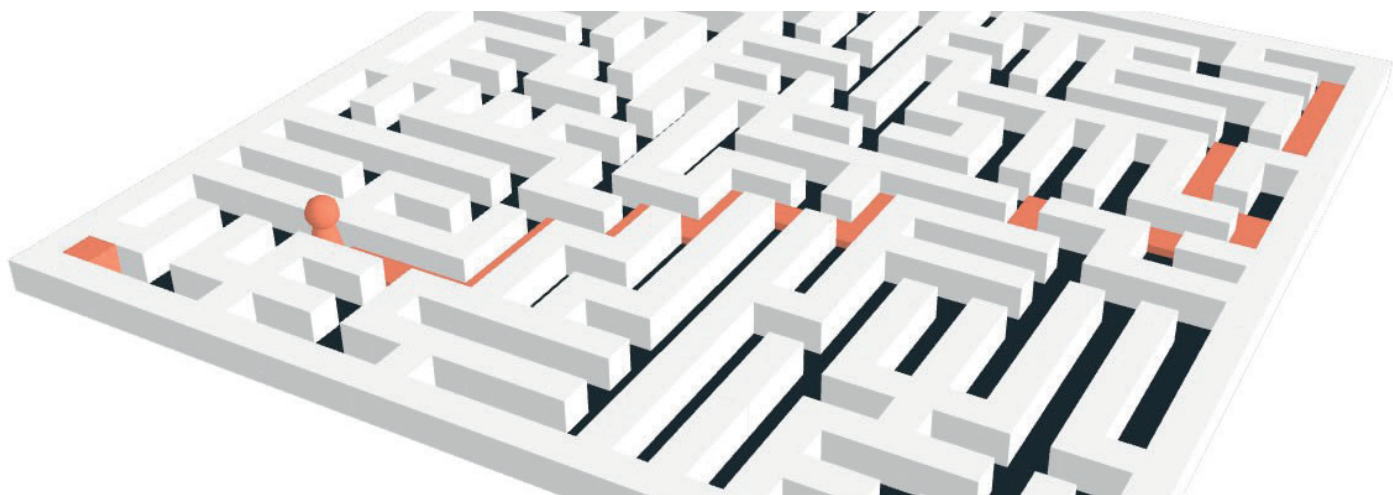
Mais une plateforme, un réseau, un parcours, au final c'est quoi ? Misons tout d'abord sur un éclairage étymologique, toujours précieux.

Historiquement, une plateforme ou plate-forme est précisément un endroit de forme plate, généralement en hauteur : terrasse au sommet d'un bâtiment ou amas de terre dégagant la vue au loin, dans le vocabulaire militaire. On peut donc y voir une ambition, une tentative, à la fois d'élargir le regard, mais aussi, de prendre une certaine hauteur de vue sur l'environnement.

De son côté le parcours, renvoie au bas latin *per* (par) *cursor*. La notion de *cursor* renvoyant elle-même aux étapes indispensables d'un cycle (universitaire par exemple dans le sens contemporain, mais aussi à Rome, au début de notre ère, correspondant à l'ordre hiérarchique des différentes magistratures menant au Sénat).

Jusqu'ici, si l'on prend le parti de limiter (momentanément) notre compréhension aux emprunts historiques, la logique est portée du côté d'une structuration qui, à la fois cherche à élargir son regard, mais qui en même temps, se rigidifie : on voit de haut, mais pour mieux mettre les choses en « ordre ».

C'est la notion de réseau qui va amener la part de « désordre » nécessaire à la pensée. En effet, issu du latin *rētis*, le mot réseau renvoie à la notion de filet (ouvrage formé d'un entrelacement de fils). Comment dès lors, ne pas penser immédiatement au complexe, si cher à Edgar Morin, que nous citons en introduction ? Ce terme signifie précisément, ce qui est tissé ensemble (entrelacs complexes formant un tissu et par extension, la réalité...). Si la plateforme, telle que nous l'avons introduite avec Jean-René Loubat, simplifie, par hypothèse, l'offre ; elle ne fonctionne, si l'on se réfère aux politiques publiques, qu'en réseau et donc dans un environnement complexe. Ceci renvoie au rapport Piveteau (juin 2014) qui invite à passer : « *d'une logique de place à une logique de dispositif ou de plateforme (...)* pour déployer une offre modulaire (...)



Ainsi, sommes-nous invités à oublier nos accointances institutionnelles pour entrer dans des dispositifs protéiformes enfin centrés sur l'intérêt de l'utilisateur. Jean René Loubat nous dit : « *une logique centrée sur la personne bénéficiaire, son projet de vie, ses attentes, ses capacités, ses ressources, son développement et son parcours. Or, cette logique remet en cause précisément le fonctionnement institutionnel classique, plutôt gyroscopé sur lui-même* » (même référence que précédemment). Ainsi, les dispositifs, les plateformes, seraient vertueux par nature et entièrement portés sur l'intérêt de l'utilisateur ; alors que les institutions, seraient devenues totalement pathogènes, tant elles sont centrées sur leur propre devenir ? Mais le monde peut-il être aussi simple ?

Ce que disent les politiques publiques

Il est intéressant de noter qu'il n'y a pas de définition légale de la plateforme, du parcours ou du réseau. La plateforme n'est d'ailleurs pas, dans l'idée, une entité juridique. Si elle peut s'adosser sur une structure identifiée, elle est systématiquement désignée comme le fruit de partenariats multiples et si possible formalisés (conventions, règlement de fonctionnement collectif...) entre différents acteurs d'un même territoire. Ces attentes sont désormais, à la fois fortes et systématiques dans chaque instruction, appel à projet, appel à manifestation d'intérêt ou autre cahier des charges... Ainsi le dialogue entre les Agences Régionales de Santé et les associations gestionnaires se nourrit le plus souvent de ces notions, qui semblent faire ou défaire l'appréciation des projets proposés.

Souvent, cette émergence des plateformes est inféodée à trois constats que sont l'inadaptation de l'offre, les ruptures d'accompagnements ou de soins et l'échec partiel de l'inclusion. Ainsi la plateforme, son fonctionnement en réseau et la coordination de parcours qui y est développée doit permettre : une réponse adaptée pour tous (prenant en compte les spécificités de chacun), sans rupture d'accompagnement et ce, en milieu ordinaire, ou au plus près du milieu ordinaire.

En parallèle, des rappels sont souvent faits, voire des conditions sont posées, pour l'application stricte des recommandations de bonnes pratiques professionnelles qui garantiraient la mise en œuvre de méthodes ayant fait leurs preuves (validées par la communauté scientifique et reprises par la Haute Autorité de Santé).

Présenté comme cela et d'un regard extérieur au secteur, difficile de trouver le moindre défaut dans la cuirasse. Travailler pour tous, en ayant le souci de chacun, avec des méthodes éprouvées, associant tous les partenaires d'un territoire, croisant ainsi les meilleures compétences possibles, c'est bien le moins... D'autant que la construction de ces projets est systématiquement pensée avec les usagers ou leurs représentants qui savent mieux que personne, ce qui pourrait correspondre à leurs attentes.

C'est ici que notre référence initiale à la pensée complexe et au travail d'Edgar Morin intervient, une fois encore, et elle sera « têtue » jusqu'au bout de notre propos. Et si c'était trop simple ? L'idée même de retrouver, presque vingt ans après, des axes qui ne sont finalement qu'un rappel, légèrement aménagé, des grands principes de la loi du 2 janvier 2002, devrait nous mettre la puce à l'oreille... En sommes-nous encore là ?

Chacun aura compris, qu'il ne s'agit pas ici de porter aux nues ou de clouer au piloris les solutions nouvelles proposées. Rien n'est intrinsèquement bon ou mauvais en soi. Mais la réponse est souvent plus intéressante à l'issue d'un « comment », qu'à l'issue d'un « pourquoi ». Alors oui, nous voulons créer des dispositifs plus « agiles », qui s'adaptent plus vite et mieux à des enjeux complexes, qui peuvent mutualiser et enrichir leurs prestations dans l'intérêt des usagers. Le « pourquoi » est parfait. Mais il reste à vérifier si le « comment » permet réellement d'embrasser les réalités infiniment délicates et souvent assez mal connues, qui sont survolées par le « pourquoi » ... Viennent alors une série de questions qui ne sont pas des *a priori*, ou des procès d'intention, juste des gages qui pourraient (devraient ?) être donnés pour approfondir l'articulation entre l'intention et l'action.

- Comment assure-t-on la représentation des usagers ? Pour quels usagers ? Comment associe-t-on les professionnels ?
- Comment les consensus scientifiques sont-ils construits ? Combien de temps doit-on appliquer les recommandations les plus anciennes ? Comment seront évaluées les recommandations les plus récentes ?
- Les recommandations nouvelles doivent-elles systématiquement amener à la condamnation de tout autre approche plus ancienne ? Des complémentarités, un enrichissement, une nouvelle épistémologie des différentes disciplines peuvent-elles émerger ?
- Les structures gestionnaires ont-elles le temps nécessaire (à un projet de qualité et à une réelle élaboration collective sur un territoire donné) entre la parution des appels à projet et l'échéance de restitution des propositions ?
- Les réalités du terrain sont-elles connues ? Par quels canaux ? Comment sont-elles prises en compte ?
- Les moyens octroyés sont-ils dimensionnés à une étude objective des besoins ? Qui légitime cette étude ?
- Les crédits sont-ils pérennes ou non reconductibles ? Comment se propose-t-on de déployer l'option financière retenue entre ces deux possibilités ? Comment les engagements en termes de ressources humaines et la réponse aux besoins pris en compte sont-ils considérés lorsque les crédits disparaissent ?

Il existe bien entendu des réponses à chacune de ces questions. Mais personne ne sera surpris de constater que les autorités, les usagers, les familles et les professionnels auront de nombreuses nuances sur ces interrogations.

On peut même faire l'expérience quotidienne de divergences notables d'opinion, y compris au sein de chacun de ces quatre groupes. D'une certaine manière, ceci est plutôt réjouissant... La voilà la complexité avec laquelle nous avons à composer... Au milieu de ces enjeux contradictoires un vecteur de consensus est pourtant souvent négligé. C'est le temps.

Nous parlons ici du temps de la réflexion, de se poser les bonnes questions sur le plan éthique et pratique, de se les poser collectivement, dans une démarche de consensus ou *a minima* de « négociation » entre les acteurs. Perdre du temps, au final, c'est souvent en gagner pour la suite. Il s'agit de s'offrir les meilleurs augures sur la participation des usagers, des professionnels et sur la fluidité du lien avec les autorités. En d'autres termes, si le dispositif est éprouvé et connu, il évoluera sous l'impulsion de tous, à condition de se donner les moyens de l'évaluer et de l'améliorer. Les repères anciens ne sont donc pas forcément le corolaire de l'échec, de l'obsolescence ou de la résistance au changement. En revanche, si le dispositif est nouveau et bouscule les paradigmes, ses chances de succès seront majorées par une réelle co-construction, avec tous les acteurs et un temps cohérent d'appropriation. Dans tous les cas, les consultations ne peuvent se contenter d'être formelles (en surface) et les délais ne doivent jamais devenir un outil de sidération. Les consultations doivent, au sens propre, labourer les différentes représentations et les composantes du terrain qu'elles portent. En d'autres termes, on ne peut pas laisser sur le bord de la route autant d'acteurs précieux que de réalités à prendre en compte, qui feront ensuite défaut dans le dispositif.

Pour une éthique de l'équilibre et de l'enrichissement

Nous avons conclu la partie précédente sur la problématique du temps, ici encore c'est cette dimension qui sera essentielle et contribuera à poser quelques garanties éthiques. Cynthia Fleury, soulignait que : « *Soigner, la chose est ingrate, laborieuse, elle prend du temps, ce temps qui est confisqué, ce temps qui n'est plus habité par les humanités* » (Le soin est un humanisme, collection tracts, éditions Gallimard).

Outre, les vertus du temps accordé à la co-construction abordée ci-avant, la précipitation dans la création de nouveaux dispositifs porte en elle le risque de compromettre ce qui fonctionne en créant, le « remède (faussement) miracle » à tout ce qui semble dysfonctionner. Ainsi, par ce système de « vases communicants » on garderait en continu, la même part de dysfonctionnement, chaque disruption amenant son lot de solutions, en fragilisant les points de solidité précédemment acquis...

A l'inverse, chaque dispositif nouveau qui viendrait compléter le panel historique des soins, sans le considérer comme dépassé, voire nuisible, par le simple fait qu'il n'est pas nouveau, permet d'enrichir le panier global de soins. En effet, l'écoute de l'utilisateur et la qualité des soins ont autant de formes possibles ou attendues que d'individus concernés. Pour s'appuyer à nouveau sur Cynthia Fleury : « *Les humanités, et notamment la philosophie, défendent une approche du soin globale, dans laquelle la vulnérabilité du patient est prise en compte sans jamais la renforcer, ni la considérer comme synonyme d'incapacité.*

La vulnérabilité est une vérité de la condition humaine, partagée par tous, et pas uniquement par ceux qui font l'expérience de la maladie » (même référence que précédemment).

Il y a donc autant de formes de vulnérabilités et par conséquent de besoins, d'attentes, que de personnes. N'a-t-on pas vu récemment, alors que de nombreuses familles réclament à cor et à cri plus de SESSAD, d'autres parents déplorer la situation de grande détresse dans laquelle ils se sont retrouvés, lorsque précisément certains IME permettant un accueil plus complet, se sont transformés en SESSAD ?

Les solutions miracles peuvent exclure, à la fois, d'autres solutions potentielles et les personnes auxquelles elles sont nécessaires. Alors que la richesse des modalités possibles et proposées, crée à l'inverse une dynamique inclusive. L'enjeu est de trouver le bon dosage entre les différentes modalités et approches, au regard des besoins (dûment étudiés), mais aussi des réalités financières du moment. Ici s'invite à nouveau la complexité !

Il en va de même pour les approches théoriques, en osant un jeu de mot horloger, on pourrait dire que les mouvements de balancier font perdre du temps ! Dans une vision simplificatrice, les acteurs du secteur (quels qu'ils soient) peuvent céder à la « tentation du trait de plume » : chaque idée nouvelle ou découverte scientifique récente, venant désigner les approches précédentes comme obsolètes. Evidemment ce n'est pas si simple, et bien souvent, dans ce jeu disruptif, des approches complémentaires viennent à manquer. A noter d'ailleurs, que dans certaines recommandations officielles (entre autre exemple, la recommandation n°3 du *rapport IGAS : CAMSP / CMPP / CMP*, de septembre 2018) le risque représenté par un regard théorique univoque se trouve désigné, ce qui montre que la vision des choses progresse, sur la nécessité du pluralisme des approches. La complexité, en tant qu'abord incontournable de la réalité, ne perd donc pas son droit de cité.

Ainsi les approches pourront s'équilibrer et s'enrichir mutuellement, favorisant des accueils et des prestations, qui ne sont pas là uniquement du fait des performances qui leurs sont prêtées, mais aussi pour intégrer une vision générale des étayages nécessaires pour l'utilisateur et sa famille. C'est l'image de la boîte à outils, plus on diversifie les instruments mobilisables, plus grand sera le nombre de chantiers envisageables.



A la lecture des trois parties précédentes chacun aura compris que ni l'illusion, ni la disruption ne paraissent souhaitables. En effet, supprimer toute référence aux modèles passés est psychologiquement impossible et fait courir le risque d'un appauvrissement, tant en termes d'approches que de possibilités d'accompagnement. Alors qu'à l'inverse le *statu quo* qui ne ferait qu'habiller d'une terminologie nouvelle une réalité quasi inchangée ne permettrait aucune évolution...

« *Tous les modèles sont faux, certains sont utiles* », disait le grand statisticien britannique Georges Box. Si les modèles inspirés des mathématiques et des sciences dites « dures » savent reconnaître leurs limites et accueillir la complexité des paramètres qui rend de nombreux postulats réversibles, que devrait-on dire des sciences humaines ?

C'est bien pour cela que tout changer ou ne rien changer, dans les dispositifs sanitaires et médico-sociaux, n'a dans tous les cas aucun sens. Les méthodes d'évaluation étant elles-mêmes souvent sujettes à caution, il faut donc agir prudemment, sans renoncer à agir... Il est trop tôt pour dire si la logique des plateformes, encore extrêmement récente (tant dans l'histoire du secteur, que dans les amorces de mise en œuvre), sera appréhendée ou non, comme une disruption. Ce n'est en tout cas pas une illusion, puisqu'elle influe déjà sur notre façon d'appréhender les projets, de se former, de construire certains partenariats... Espérons toutefois qu'en dépassant l'écueil de l'illusion, nous ne tombions pas dans celui de la disruption. Il vaut mieux intégrer les idées nouvelles dans un ensemble historique qui sait reconnaître ses forces et ses faiblesses, que perdre les forces en croyant éradiquer les faiblesses...

En d'autres termes, comme la lumière blanche, qui est la plus éclairante pour la rétine humaine, est en réalité un mélange complexe du spectre des couleurs existantes ; les dispositifs et les approches à l'œuvre dans notre secteur d'activité, n'ont intérêt à aucune exclusion des différentes options à proposer aux usagers. Il s'agit de ne pas restreindre le champ des possibles.

Cela requiert, une des positions les plus difficile à tenir pour tout être humain. Supporter d'avoir tort ou en tout cas de n'avoir raison que très partiellement... Supporter l'incertitude et le doute, tout en maintenant des propositions lisibles et cohérentes demande du tempérament et de la méthode... Nous avons tous, nos outils, nos approches, nos dispositifs, nos théories, etc. privilégiés. Le plus souvent induits par une expérience limitée, avec des publics restreints, au regard d'un parcours professionnel et/ou personnel particulier. Ceci amène forcément chez chacun d'entre nous, quel que soit notre statut au sein du secteur (du législateur à l'utilisateur, de l'utilisateur au professionnel, en passant par les autorités de contrôle, les gestionnaires, etc.) une vision restreinte et subjective. « Pire » que cela encore, si l'on s'attache à l'évolution des recherches dans une même science bien circonscrite (qu'elle soit une science dite « dure » ou dite « humaine »), il sera souvent difficile de nier que les hypothèses d'hier, se modifient, se nuancent, évoluent, parfois assez radicalement. Aucun modèle, aucun dispositif, ne saurait en conséquence être totalement unique et auto-suffisant. Rien ne peut donc être posé comme intangible, mais rien ne peut non plus avancer sans les fondations précédentes qui ont permis de monter les murs de notre conception du travail médico-social. Ces murs ne valent que parce qu'il y a des portes qui évitent de s'enfermer définitivement dans nos représentations. Tout l'enjeu et il est d'une certaine manière inaccessible, est de trouver un équilibre, un enrichissement et une harmonie, entre les différentes possibilités pratiques et théoriques proposées à un temps donné. Ceci requiert pour se dérouler de façon constructive, un compromis souvent difficile à obtenir avec les acteurs, dans un cadre où les marges financières et le cadre administratif ne permettent que peu de liberté et d'initiatives. Il faut donc que nos convictions nous portent (sinon le « carburant » viendrait à manquer et le sens pourrait se perdre), mais sans nous emporter corps et biens, au risque d'appauvrir ce que nous pouvons offrir...

Guillaume SCALABRE

Directeur Administratif CAMSP et CMPP de Normandie



DE LA MAISON D'ENFANTS À LA PLATEFORME DE SERVICES : LE CAS DE LA MECS² NOTRE MAISON

Si le concept de « maison » est plutôt rassurant, celui de « plateforme de services » peut interroger par les nouvelles logiques organisationnelles qu'il fait advenir. Dans quelle mesure ces nouvelles logiques correspondent-elles aux fondamentaux de la Protection de l'enfance ?

Le choix du terme « plateforme de services » n'est pas anodin, et indique quatre approches³ : *flexibilité et adaptation permanente à la demande ou aux besoins ; organisation avec faible structure hiérarchique ; transaction entre prestataires et bénéficiaires basée sur une forme plus réactive, partagée et collaborative ; fourniture d'une pluralité de prestations ou d'aides individualisées.*

De 2002 à 2021, le paysage de la Protection de l'enfance a évolué, impactant significativement les établissements et services : la loi 2002-2 a mis l'usager relevant de la mission au centre du dispositif, la loi de 5 mars 2007 a diversifié les modes d'intervention auprès des enfants et leur famille, la loi du 14 mars 2016 a introduit la notion de stabilité de parcours, une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant et de ses droits, enfin, le projet de loi du 16 Juin 2021 relatif à la protection des enfants, en cours de discussion, mettra l'accent sur l'amélioration du quotidien de l'enfant et des conditions d'accueil en recherchant systématiquement la possibilité de confier l'enfant à un proche avant son placement à l'Aide sociale à l'enfance et en renforçant le contrôle.

Au regard de ces évolutions et depuis sa création en Octobre 1959 à Laparade en tant que centre permanent pour les enfants dits « cas sociaux », la MECS Notre Maison a su s'adapter à plusieurs niveaux : en faisant évoluer les dispositifs de prise en charge au fil du temps et en accueillant divers profils de personnes accueillies aux besoins et attentes spécifiques :

- Des mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation sont gravement compromises et dont la structure familiale présente des carences majeures en lien avec une précarité sociale, diverses pathologies etc
- Des mineurs en situation de handicap présentant des troubles du développement d'ordre psychologique, affectif, cognitif etc
- Des mineurs non accompagnés c'est-à-dire des jeunes migrants isolés sur le territoire après un long parcours ponctué d'errance et de danger
- des jeunes majeurs en difficulté sociale

L'offre de services s'est développée en cohérence avec les politiques publiques. Ainsi, à partir de 1987, avec la création de l'antenne de Fumel, l'établissement a entamé le processus de création de petites unités de vie, un mouvement de « déconstruction » institutionnelle, la désinstitutionnalisation de façon progressive, c'est-à-dire l'institution autrement. La structure a diversifié ses prestations de services avec la création de l'antenne de Tonneins en 2000 et le déménagement à Villeneuve sur Lot en 2016 afin de mieux répondre aux besoins des enfants et jeunes accueillis.

Dans le cadre des différents projets d'établissement successifs et en adéquation avec l'évolution du projet associatif, la palette de réponses modulables proposées par l'établissement s'est enrichie :

- En matière d'hébergement : en petites unités de vie sur trois zones géographiques - Tonneins, Fumel et Villeneuve sur Lot - en pré-studio, en famille d'accueil, en appartement autonome, en hébergement de loisirs le week-end et les vacances scolaires, en famille hôte dans le cadre d'un séjour d'éloignement ou même à l'étranger durant une période définie en lien avec les besoins ;
- En matière de services complémentaires : services éducatifs sur les unités de vie, services éducatifs de milieu ouvert sur le service insertion et placement familial, plusieurs modalités d'accueil pouvant évoluer tout au long du parcours, prestation intermédiaire consistant à proposer un pré studio sur l'internat éducatif afin d'anticiper et favoriser l'accès à l'autonomie, possibilité d'un logement autonome avec suivi éducatif dès 16 ans, accompagnement socio-éducatif et psychologique pour les jeunes majeurs, des interventions diversifiées, individualisées dans le cadre d'un travail avec les familles en fonction des besoins des projets.

Cette reconfiguration progressive de l'établissement obéit à une logique centrée sur l'enfant ou le jeune accueilli et sa famille à partir des éléments posés par le magistrat dans l'ordonnance de placement, le projet de vie, ses attentes, ses capacités, ses ressources, son développement et son parcours ; dans une logique de parcours fluide, cohérent, révisable, adaptable. Ce modèle organisationnel qui s'est construit au fil du temps correspond à une autre conception de l'offre et un mode de fonctionnement radicalement différent du modèle organisationnel d'origine institué à Laparade.

Tout l'enjeu se situe dans la transformation progressive des postures des acteurs mobilisés, de développer des modalités de changement sans cassure ni rupture brutale. Les compétences des acteurs évoluent à tous les niveaux de l'institution pour être en phase avec les exigences des projets.

La MECS Notre Maison est devenue une organisation souple et mouvante, capable de restreindre ou d'étendre ses champs d'interventions en prenant en considération le projet de vie de la personne accueillie ; l'action est davantage centrée sur le parcours de l'enfant sur ses besoins. Pour y parvenir, l'établissement fait la distinction entre *le faire* c'est à dire ce qu'il réalise en interne, *le faire avec* : ce qu'il accomplit en coopération d'autres structures et *le faire faire* : ce qu'il convient d'externaliser.

Ce fonctionnement permet de mutualiser les compétences et les moyens, d'optimiser l'emploi des ressources. Il s'agit d'optimiser l'offre.

Les jeunes circulent au sein de la MECS Notre Maison selon les modalités d'accompagnement et de suivi qui leur sont nécessaires autant que de besoin.

Les passages de relais d'une modalité d'intervention à l'autre sont pensés, organisés. Même s'il s'agit d'un mouvement interne, les accueils sont envisagés comme des rites de passage auxquels on donne toute la symbolique nécessaire pour qu'ils prennent sens pour les jeunes et les équipes. La sortie du dispositif est pensée dans la continuité du parcours en institution avec un renforcement des liens avec le milieu ordinaire de vie de l'enfant et de sa famille et les dispositifs de droit commun.

La configuration de la MECS Notre Maison en tant que structure éclatée, flexible, amène des problématiques managériales complexes. En effet, il s'agit en permanence de pouvoir créer les cohérences de sens et de finalité, les « connivences » de travail entre les professionnels des différents services décloisonnés par le biais de projets transversaux, des réunions institutionnelles, la création de temps d'échange, de débat et d'élaboration de sens à plusieurs. L'équipe de direction est mobilisée afin de soutenir l'expression de ces « tensions » dynamiques dans un cadre sécurisé avec la volonté de mettre à jour les lignes de partage et de cohésion pour « faire institution ».

2 : Maison d'Enfants à Caractère Social

3 : Actualités sociales hebdomadaires. Plateformes de services : enjeux, stratégies et repères juridiques. Cahier n°2 n°3130. 18 Octobre 2019 p.15-16

4 : Association Nationale des Maisons d'Enfants à caractère social

L'investissement dans la formation continue et l'existence d'espaces d'analyse et de supervision proposés à l'ensemble du personnel sont autant de moyens déployés pour soutenir le dispositif global.

Pour conclure, cesser de raisonner selon une logique d'établissements et services au profit d'une logique de parcours, a pour conséquence de conduire les structures et services à s'adapter en permanence pour répondre aux besoins des personnes : besoins différents selon le projet personnalisé, et évolutifs dans l'objectif d'éviter les ruptures dans leur parcours de vie. Cependant, *la transformation d'un modèle qui a fait ses preuves, l'évolution, le changement de paradigme ne peut s'opérer au détriment de la capacité à répondre aux besoins spécifiquement et se doit de garantir la capacité institutionnelle à générer et produire de la bienveillance au quotidien.* (Marianne ANTUNES, présidente de l'ANMECS⁴).

Andri ANDRIANONY
Directeur de la MECS Notre Maison



UEMA ET ÉDUCATION NATIONALE : PARTENAIRES POUR L'INCLUSION

L'inclusion des élèves de l'UEMA est l'objectif principal, voire la raison d'être de la structure. Pour atteindre cet objectif, l'équipe pluridisciplinaire étudie les besoins et les capacités de chaque enfant.

Selon le profil de l'enfant (aisance sociale, sécurité affective, compétences scolaires etc.), l'équipe de l'UEMA (professeur des écoles, trois éducatrices, une psychologue, une psychomotricienne), propose un niveau de classe d'inclusion, ainsi qu'un temps d'inclusion, indépendamment du simple critère de classe d'âge.

Le cursus de l'enfant à l'UEMA se déroule en trois ans. En général, la première année, l'inclusion est concentrée sur les temps collectifs uniquement (récréations, cantine). La deuxième et la troisième année, les élèves entrent dans les classes ordinaires pour poursuivre le processus d'inclusion.

Cette année, nous avons trois élèves en deuxième année et trois en troisième année d'UEMA. Une grande partie de la classe sera donc incluse, dans des modalités de temps et de niveau bien différentes, évidemment.

L'inclusion dans une classe ne peut se faire sans une concertation avec les membres de l'équipe enseignante qui sont susceptibles de recevoir les élèves dans leur classe. Aussi, plusieurs échanges ont lieu au cours de réunions pour décider de la répartition des élèves, mais aussi pour expliquer qui sont ces élèves, leurs besoins et les objectifs qui ont été fixés.

L'équipe pluridisciplinaire de l'UEMA est aussi incluse dans l'école, il peut y avoir des échanges concernant d'autres enfants de l'école qui sont en situation de handicap. L'équipe peut alors renseigner, guider l'équipe enseignante.

Le lien entre la structure médico-sociale et l'école est maintenu par la présence d'un des membres de l'UEMA pendant le temps d'inclusion des élèves avec à terme une inclusion sans rééducateur. L'enseignant ne se retrouve donc pas seul face à une problématique à laquelle il n'est pas formé. C'est alors l'occasion d'échanges de visions et de compétences pour amener l'enfant à devenir élève de la classe d'accueil.

C'est à force d'écoute et de partage que se forge le partenariat et la confiance entre l'école et l'IME. Chacun fait un pas vers l'autre pour se comprendre et arriver à instaurer une structure adaptée à l'inclusion de ses élèves en situation de handicap.

L'équipe enseignante de l'UEMA

LA COMPRÉHENSION INTELLIGENTE DU PARTENARIAT REND LE PARTENARIAT INTELLIGENT



Le réseau professionnel existe dans et par les relations qui unissent ponctuellement ses différentes composantes. Il peut être informel du fait de sa mobilité, en fonction des situations rencontrées ou formel par le biais de conventions. La coordination du réseau est tributaire de la volonté de chaque individu et des relations qu'il établit avec les autres professionnels impliqués dans l'intervention auprès des personnes que nous accompagnons dans une logique de réciprocité.

Beaucoup de relations, d'interactions avec divers partenaires entretiennent des liens complexes, une image parfois brouillée, « *d'embrouillamini* » à l'instar d'Edgard Morin dans la Méthode.

Afin de rendre lisible ce qui peut être confus, un travail de « jardinier » est nécessaire. Nous débroussaillons puis plantons des graines dans des espaces afin que les projets prennent formes et soient pérennes (comme l'exemple ci-dessous de l'UEMA). Les liens que nous tissons développent et entretiennent des relations de travail qui rendent compte de valeurs d'écoute, de convivialité et de recherche de participation mutuelle aux actions engagées. Notre objectif est commun, nos moyens sont multiples et mis à profit de cet objectif.

L'accompagnement des enfants en situation de handicap ne peut se faire seul dans son coin, la société est complexe et les partenaires divers. Une fois le réseau ciblé et efficace, il convient également de l'entretenir par le biais de réunions, rencontres, conventions. A titre d'exemple, nous pouvons citer la collaboration à l'école Simone Veil (pour l'UEMA) et l'école municipale de Bias (pour une classe externalisée).

Le réseau tissé avec l'Education Nationale, la mairie et l'ARS sont des piliers fondateurs d'un partenariat au bénéfice des enfants en situation de handicap.

Ce réseau doit également pouvoir compter sur l'appui de ses membres pour l'inclusion des enfants en situation de handicap mais également pour des bénéficiaires collatéraux parfois non visibles (une graine plantée qui ne poussera qu'au printemps prochain à condition de venir l'arroser et d'en prendre soin).

A titre d'exemple nous pouvons citer des formations que nous menons auprès des agents municipaux de toute l'agglomération d'Agen afin d'appréhender au mieux les enfants en situation de handicap ou de formations menées auprès d'écoles d'infirmiers pour une sensibilisation sur les communications alternatives. En effet, les familles sont en mouvement et les enfants seront amenés à côtoyer des personnes différentes. Si celles-ci ont déjà eu une base de connaissance de la différence au sens large, l'interaction en sera plus aisée.

Comme nous pouvons le constater le réseau est toujours en mouvement et en perpétuel questionnement. C'est un ensemble de relations spécifiques qui a des objectifs définis. Cet espace de connexions permet à tout intervenant de venir solliciter des liens ou des ressources.

Pour reprendre notre image liminaire de jardinier, une graine ne poussera que dans un environnement favorable. Une fleur, un fruit, poussera et perpétuera le cycle de la vie. L'écoute active et mutuelle en est l'engrais.

Stéphanie PRADIER,
Directrice IME Les Rives du Lot



LE FOYER « LES CIGALONS » ET XL AUTONOMIE, LE VIVRE À DOMICILE

Le foyer de vie « les Cigalons », le Conseil Départemental des Landes et la Poste coopèrent pour proposer des services adaptés et complémentaires pour permettre de vivre « chez soi » le plus longtemps possible.

Pour rappel, depuis 2019, le foyer de vie « les Cigalons » a développé un habitat inclusif et partagé. Une villa intégrée à la vie sociale dans laquelle 4 colocataires vivent autrement leur autonomie. Implantée au cœur du village et des lieux de vie, ouverte sur l'extérieur, avec de multiples services à proximité, cette villa favorise le fait de ne plus regarder la personne en situation de handicap comme un résident mais comme un habitant.

Pour permettre le vivre « chez soi », le département des Landes a choisi la Poste pour créer la société XL Autonomie. Cette société met en œuvre le service public délégué « Vivre à domicile ». Cette création fait suite à deux années d'expérimentations réussies, dans le cadre d'une convention de recherche et développement signée en novembre 2016, portant sur la mise en place d'un dispositif de suivi personnalisé pour les personnes âgées fragiles basé sur la technologie et l'accompagnement humain. Cette société est détenue à parts égales par le département des Landes et la Poste.

Le foyer « les Cigalons » dans le cadre de son dispositif d'habitat inclusif et XL Autonomie coopèrent, aujourd'hui, pour une démarche préventive de préservation de l'autonomie des personnes en situation de handicap, fondée sur la confiance, offrant un bouquet de services adapté.

Concrètement :



En pratique :

La démarche est personnalisée avec une exigence éthique, un service accessible et une approche évolutive. Cela se traduit par :

- Un bilan initial à domicile par un évaluateur professionnel (1h30) ;
- Une préconisation de services adaptés aux besoins réels et aux attentes ;
- Une mise en œuvre au domicile et une aide à l'utilisation des équipements et des services ;
- Un dispositif qui s'ajuste dans le temps aux besoins ;
- Un accompagnement humain pour écouter, prendre des nouvelles régulièrement et accompagner avec pédagogie dans l'usage des services et transmettre les besoins complémentaires auprès des acteurs locaux compétents.

Tarification :

Le Service « Vivre à domicile » est soumis à un abonnement mensuel forfaitaire, cet abonnement est financé par la prestation de compensation du handicap (PCH) du résident.

Marc ALIAS,
Directeur du Foyer de Vie Les Cigalons



LE COMPLEXE D'HÉBERGEMENT ET DE VIE SOCIALE UNE PLATEFORME DE SERVICES DIVERSIFIÉS

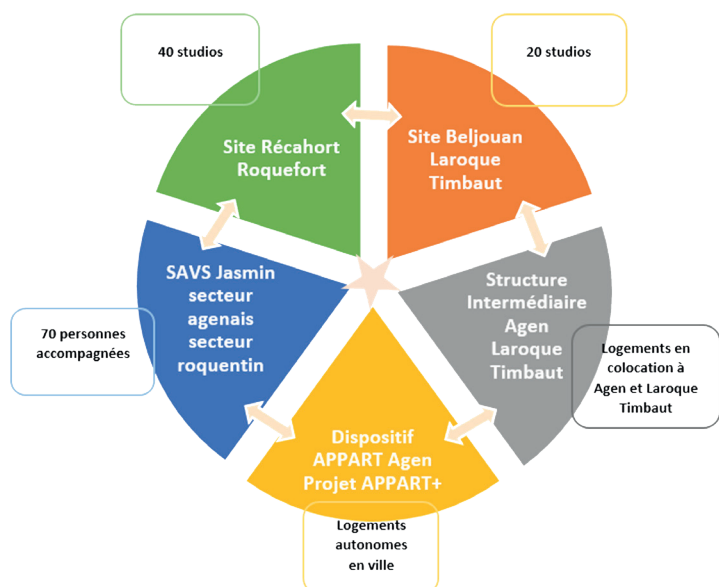
Le CHVS de l'Agenais et le SAVS Jasmin proposent une plateforme de services diversifiés permettant d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap sur différents sites et plusieurs dispositifs. Les multiples transformations traversées par ces différentes structures ont toutes pour objectif d'adapter les accompagnements à l'évolution des besoins des usagers. Elles répondent aux attentes des personnes accompagnées, en diversifiant les offres de services, en adéquation avec les politiques sociales et dans une dynamique inclusive.

Les missions du CHVS de l'Agenais et du SAVS Jasmin visent à accompagner des adultes en situation de handicap en proposant des réponses graduées ouvrant des perspectives d'évolution dans les parcours de chacun. Les accompagnements sociaux, éducatifs et thérapeutiques sont soutenus en hébergement collectif (en studios individuels) ou dans des logements en ville (en habitat partagé ou habitat diffus). Les différents sites du CHVS de l'Agenais offrent ainsi un cadre de vie sécurisant, favorisant le bien-être de la personne, son épanouissement, et l'acquisition d'une autonomie au regard de la valorisation

des compétences de chacun. Des possibilités de passerelles sont alors envisageables au sein de ce dispositif souple, permettant de favoriser les projets d'inclusion et la vie citoyenne, allant vers des perspectives d'accompagnement par le SAVS Jasmin.

Ainsi le CHVS de l'Agenais se présente aujourd'hui sous une dynamique de plateforme de réponses diversifiées pour des solutions adaptées aux besoins de chacun : studios individuels, logement en colocation en ville, logements autonomes. Les liens très étroits entretenus avec le SAVS Jasmin, permettent de répondre également aux projets de vie en appartement en ville avec un accompagnement à domicile, ou de travailler avec les usagers la perte d'autonomie pouvant entraîner la nécessité d'une orientation en studios au sein d'un collectif.

Sandrine CLÉMENT,
Directrice CHVS de l'Agenais-SAVS Jasmin-
dispositif APPART



SITE DE RÉCAHORT : accompagnement d'adultes en situation de handicap travaillant en ESAT ou non, ou en cours de construction d'un projet professionnel

SITE BELJOUAN : adaptation de l'accompagnement aux besoins des personnes en situation de handicap vieillissantes ou en perte d'autonomie

STRUCTURES INTERMÉDIAIRES : tremplin expérimental vers l'inclusion sociale, permettant aux personnes de pouvoir développer et pérenniser une autonomie suffisante selon leurs capacités afin d'accéder à plus ou moins long terme au SAVS.

DISPOSITIF APPART ET PROJET APPART+ : proposer des solutions à des jeunes adultes en situation de handicap dans une dynamique inclusive vivant à leurs domiciles, en habitat partagé ou en habitat diffus, en adaptant un accompagnement global sur les aspects liés au logement, à l'autonomie, à l'inclusion sociale, à la citoyenneté, à la formation et à l'insertion professionnelle.

SAVS JASMIN : accompagnement d'adultes en situation de handicap travaillant ou non en ESAT ou retraités d'ESAT, vivant en autonomie en habitat diffus.

DUODAY, UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE

Né en Irlande, DuoDay est une journée dont l'objectif est de changer le regard sur le handicap et de dépasser les préjugés. Durant cette journée, une personne en situation de handicap forme un binôme avec un(e) professionnel(le) pour découvrir son activité. Importé en France en 2015 par l'ALGEEI, DuoDay s'est étendu en 2018 à l'ensemble de la France sous l'impulsion de Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées. En 2020, plus de 10 000 duos ont été constitués.

Pour permettre cette mise en réseau à l'échelle nationale, l'ALGEEI a imaginé une plateforme numérique afin de faciliter le processus :

- **Pour les personnes en situation de handicap** : un intranet dédié et simple permettant de choisir les offres de stage et de connaître ses interlocuteurs.
- **Pour les employeurs** : un espace personnel pour publier les offres et valider les candidatures
- **Pour les structures accompagnant des personnes en situation de handicap** : un intranet permettant de visualiser le parcours de leurs bénéficiaires et de les aider dans leur démarche.

En 2020, 88 000 utilisateurs se sont connectés et il y a eu 1 800 000 pages vues. La diversité des utilisateurs requiert un outil simple d'utilisation tout en répondant aux exigences d'une véritable plateforme de gestion des offres et des demandes.

En 2021, suite à un audit de conformité, nous pouvons attester que 96.8% des critères du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (évaluation de l'accessibilité d'un site internet pour les personnes en situation de handicap) sont respectés par le site www.duoday.fr et ses intranets.

Cet outil, associé au centre d'appel, permet d'assurer au mieux la mise en relation des acteurs de l'opération DuoDay sur l'ensemble du territoire français.

Cette année, le DuoDay a été fixé le 18 novembre 2021.

Stéphane CORNUAULT,
Directeur Général Adjoint ALGEEI



The screenshot shows the DuoDay website interface. At the top, there is a navigation bar with the DuoDay logo and menu items: Découvrir, Participer, Parcours, Actualités, and Kit Com 2021. A 'JE ME CONNECTE' button is on the right. The main content area features a large blue banner with the text 'Emploi & handicap, et si on commençait par un DUO ?'. A countdown timer shows 'J- 69 avant DuoDay'. Below this, it says 'Le 18 novembre 2021, nouvelle édition de l'opération DuoDay. Cliquez ici pour vous inscrire.' A green button displays 'N° Vert 0 800 386 329' with 'APPEL GRATUIT' underneath. To the right, there is a video player showing a man speaking at a microphone. At the bottom left, there is a circular badge for '18 NOV. 2021'. At the bottom center, there is a 'JE DÉCOUVRE' button. At the bottom of the page, there are icons for accessibility: a person with a dog, a person with a hearing aid, a person in a wheelchair, a person with a white cane, a person with a hearing aid, and a person with a hearing aid.

LOGIQUE DE CO-RESPONSABILITÉ TERRITORIALE : TOUS LES ACTEURS ENGAGÉS À LA RÉOLUTION DES CAS COMPLEXES

Accompagner les personnes en situation de handicap dans l'élaboration de leur projet de vie, favoriser l'accessibilité aux services de droit commun, les aider à s'autonomiser, implique la mise en œuvre de dispositifs innovants qui rendent indispensable la coopération entre une pluralité d'intervenants.

Pendant, face à la difficulté de mettre en place une véritable coordination collective devant les cas complexes ou les situations de risque de rupture, chaque partie prenante tente d'esquisser seule une prise en charge. Avec la crise sanitaire, qui a touché les personnes que nous accompagnons, le besoin d'actions conjointes et coordonnées s'est accéléré. En effet, le contexte anxigène a fortement impacté les situations à domicile mais aussi la vie des établissements avec quelques situations particulièrement dégradées. De nouvelles situations complexes ont vu le jour. Le besoin d'agencer des solutions multiformes, nécessitant une co-construction entre plusieurs partenaires est apparu encore plus indispensable.

Le Centre Ressources a lui aussi connu ce phénomène pour trois situations pour lesquelles la présence continue au sein de l'établissement n'était pas supportable. Nous avons donc proposé des modalités d'accompagnement externalisées en coopération avec des plateformes de type « Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) », des acteurs du sanitaire (Hôpital de jour, service interne du Centre Hospitalier de la Candélie) et des lieux ressource (lieu de répit ou d'accompagnement) pour répondre au mieux aux besoins des jeunes.

Cela a nécessairement impacté nos pratiques professionnelles. Une mission essentielle s'est imposée, celle de garantir la coordination entre les acteurs soit : « organiser la complémentarité et la continuité des prises en charge et des accompagnements, notamment entre les trois secteurs d'activité suivants : le secteur sanitaire, le secteur social, et le secteur médico-social » comme le précise la Haute Autorité de Santé.

Nous avons dû organiser, aussi, avec l'ensemble des professionnels intervenant auprès des jeunes, les emplois du temps : des jeunes et des professionnels salariés ou en libéral. Nous devons proposer des réponses communes et coordonnées sans se substituer aux rôles et missions de chacun. Cela suppose une parfaite connaissance des ressources des partenaires.

Cette démarche amène de la complexité et implique de nombreux échanges entre l'IME, la famille et les partenaires afin de garantir une cohérence de prise en charge et cela passe par le partage d'information en temps réel si possible et l'échange sur les évaluations réalisées.

La question de l'accès aux droits pour le jeune et sa famille est travaillée dans une logique de co-financement des actions. Les financements sont de plus en plus croisés.

Enfin, nous sommes attentifs à apporter de la lisibilité aux familles qui ont parfois du mal à appréhender cette complexité. Cela passe par des temps de réunion et d'échanges indispensables.

L'enjeu pour les professionnels du Centre Ressources est de rendre possible cette ouverture avec l'ensemble de nos partenaires publics, associatifs comme économiques.

Jean-Robert NORTIER,
Directeur de Centre Ressources, IME Fongrave,
IME Lalande, SESSAD Agen



LE PCPE TSA DE PLANÈTE AUTISME 47

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) est un dispositif médico-social financé par l'ARS (Agence Régionale de Santé), destiné à accompagner toute personne avec Trouble de Spectre de l'Autisme (TSA) en situation de rupture de parcours ou pour renforcer l'intensité et la technicité des accompagnements déjà proposés.

Outil essentiel suscité en 2016 à la suite du rapport Piveteau « Zéro sans solution », les Pôles de Compétences et de Prestations externalisés se comptent à plus d'une centaine sur le territoire national aujourd'hui.

Actif depuis 2018 en Lot-et-Garonne, le PCPE de Planète Autisme accompagne aujourd'hui 32 jeunes ou adultes⁵ et œuvre à fluidifier leur parcours au sein de la société.

« Nous avons deux missions essentielles pour accompagner ces jeunes de moins de 20 ans et éviter une cassure dans leur parcours de vie. Nous renforçons les accompagnements en place⁶ et travaillons la transition des parcours entre diverses structures, par exemple entre les IME, les ESAT, les Foyers de vie, SESSAD, le milieu ordinaire du travail⁷ » nous indiquent Madame Franzoni et Monsieur Dauzac, respectivement Présidente de Planète Autisme et coordonnateur du PCPE.

Pour pallier les 2 ans d'attente pour obtenir une évaluation complète du CRA (Centre Ressources Autisme) le PCPE s'est engagé dans le diagnostic (évaluations fonctionnelles, ADOS, ADIR⁸).

C'est la famille ou la personne adulte qui sollicite le PCPE afin d'élaborer un dossier d'orientation MDPH. La notification PCPE est accordée par la MDPH, sans distinction d'âge ni de profil.

L'âge des personnes accompagnées va de 3 à 47 ans et un tiers des effectifs est en attente de place SESSAD TSA.

A visée principalement inclusive quant aux solutions proposées (sociale, soins, professionnelle), le PCPE s'appuie, et c'est sa particularité, sur des intervenants exerçant en libéral : psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, éducateurs. Le secteur d'intervention est limité au 47. En cours d'accompagnement, le projet est co-construit avec la personne TSA, sa famille et les professionnels intervenants. La psychologue de Planète Autisme, garante du projet, supervise les différents acteurs.

« Nous rencontrons des limites structurelles sur le 47 dans le déploiement du PCPE. En effet, trop peu nombreux sont les libéraux conventionnés et respectant les recommandations de l'HAS que nous pouvons solliciter. Nous espérons que l'ouverture d'une licence professionnelle CNIA (Certificat National d'Intervention en Autisme) sur l'université Jean Jaurès de Toulouse, permette d'étoffer ce réseau professionnel. » souligne Madame Franzoni.

« La richesse du PCPE se situe également dans les partenariats que nous pouvons créer avec les structures de droits communs et ESMS du 47, souvent pour assurer un accompagnement et un projet de vie sur mesure aux jeunes que nous leur orientons » rappelle Joël Dauzac.

« Nous proposons des temps séquentiels à ces publics TSA, nous leur permettons d'évoluer, ceci n'est rendu possible que par l'accueil au sein de structures partenaires en lien avec les établissements scolaires, le travail, l'hébergement, les loisirs. Des orientations ESAT ou même en milieu ordinaire peuvent aussi se mettre en place, nous pouvons aller jusqu'à solliciter des doubles orientations ».

Les PCPE c'est la possibilité d'offrir des accompagnements atypiques, sur mesure pour des situations de personnes qui « ne rentrent pas dans les cases » et qui auraient pu être en marge du système.

Stéphanie COURBOULAY, Directrice ESAT Agnelis
Isabelle FILLOL, Directrice Foyer de Vie et FAM la Ferrette



⁵ : 1/3 adultes, 2/3 enfants

⁶ : Accompagnement et formation des structures autour des situations TSA, FAM TSA La Ferrette

⁷ : Accueil d'usagers de ma PCPE au sein de l'ESAT Agnelis pour mise en situation travail - création d'un espace autisme / Orientation ESAT section TSA vers l'ESAT Castille

⁸ : ADOS : Autism Diagnostic Observation Schedule / ADIR : Autism Diagnostic Interview

LE RÔLE DU COORDONNATEUR PÉDAGOGIQUE EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Les tâches du coordonnateur pédagogique d'une Unité d'Enseignement sont définies ainsi : « *Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service, les actions de l'Unité d'Enseignement, en collaboration avec les autres cadres du DITEP⁹. A ce titre, il s'assure, avec les enseignants, de la mise en place du service hebdomadaire des enseignants de l'Unité d'Enseignement. Il participe à l'organisation des groupes d'élèves. Il travaille, en lien avec les enseignants du DITEP et les enseignants référents, pour favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves de l'Unité d'Enseignement. Il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même du DITEP ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements. Enfin, il articule la mise en œuvre des différents projets d'inclusions en milieu scolaire ordinaire.* »

Concernant ce dernier point, le dispositif d'inclusion scolaire au DITEP des Deux Rivières revêt deux formes différentes en fonction de l'âge des jeunes. Pour les élèves de primaire, deux Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) ont été développées, une à l'école élémentaire Georges Brassens de Bon Rencontre et une à l'école élémentaire Clément Marot de Villeneuve-sur-Lot. Une Unité d'Enseignement Externalisée est une classe gérée par un enseignant de l'Unité d'Enseignement et un éducateur du DITEP, localisée dans un établissement scolaire. Elle a pour objectif principal de favoriser progressivement le retour à une scolarité en classe ordinaire (inclusion individuelle) dans les classes de l'école primaire d'accueil. Elle permet aussi de développer la socialisation des élèves du DITEP par les inclusions collectives et le partage des temps informels avec les autres élèves de l'école. Ce dispositif inclusif nécessite donc un échange permanent et transparent entre la coordination pédagogique, l'enseignant de l'UEE et l'équipe enseignante de l'école d'accueil afin de formaliser les parcours inclusifs au plus près des besoins des élèves.

Pour les élèves de collège, un dispositif externalisé d'inclusion individuelle a été mis en place avec plusieurs établissements scolaires du second degré : le collège Félix Aunac, le collège Larocal, le collège Chaumié, le collège Ducos du Hauron, l'EREA¹⁰ à Villeneuve-sur-Lot, le collège Saint Pierre, le lycée L'Oustal et enfin la cité scolaire de Fumel. Le rôle de la coordination pédagogique est de développer le réseau de partenaires, puis de travailler avec les directions et l'enseignant référent de secteur pour définir des emplois du temps adaptés aux besoins et aux possibilités des jeunes.

L'objectif est d'augmenter progressivement le temps d'inclusion pour permettre aux élèves de présenter en fin de 3ème (ordinaire ou SEGPA¹¹) le CFG¹², le DNB pro ou le DNB¹³. A ce jour, une dizaine de jeunes par an bénéficient de ce dispositif et plusieurs ont pu ensuite intégrer un CAP dans un lycée professionnel. La réussite de ce dispositif tient à l'étroite collaboration mise en place par la coordination pédagogique avec les directions, à la bienveillance des enseignants des collèges ainsi qu'à la réactivité du DITEP en cas de problèmes avec un jeune inclus. Le développement de ce dispositif a engendré un cercle vertueux chez les élèves scolarisés uniquement sur l'UE du DITEP. Plusieurs aspirent maintenant à rejoindre de nouveau le milieu ordinaire alors que cela pouvait relever d'un impossible pour eux suite à leur entrée au DITEP. Le seul frein à l'heure actuelle au développement de ce dispositif est le nombre de places disponibles dans les classes, notamment celles de SEGPA. En effet, les inclusions individuelles sont conditionnées par le nombre de places encore vacantes dans les classes à la rentrée scolaire.

En résumé, la mission principale de la coordination pédagogique est d'assurer la pérennité du dialogue avec les établissements scolaires pour favoriser le retour d'un maximum d'élèves dans le milieu ordinaire.

Carine THIBAUD, Enseignante à l'ITEP et coordinatrice pédagogique.



9 : Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
10 : Établissement régional d'enseignement Adapté
11 : Section d'enseignement général et professionnel adapté
12 : Certificat de formation générale
13 : Diplôme National de Brevet

LE SESSAD PRO : AU CENTRE D'UN DISPOSITIF DE PARTENARIATS ET DE RÉSEAUX

La démarche de partenariat s'est généralisée dans le secteur du médico-social sous l'impulsion des politiques publiques. Les professionnels doivent à ce jour s'appuyer sur différents dispositifs d'action sociale en s'associant à de nombreux acteurs du secteur public et de la société civile. Dans ce contexte, travailler ensemble, unir les compétences, les ressources et les efforts, mutualiser les moyens, produire de la synergie est devenu une nécessité pour assurer un accompagnement de qualité auprès des jeunes. Dans le secteur médico-social, le partenariat a fait l'objet d'une définition officielle. Il s'agit d'une « *coopération entre des personnes ou des institutions généralement différentes de par leur nature et leurs activités. L'apport de contributions mutuelles différentes (financement, personnel, matériels...) permet de réaliser un projet commun.* »¹⁴

Le SESSAD pro né de l'extension du SESSAD du Confluent, a pour mission de « **favoriser l'orientation vers le milieu professionnel, la préparation à l'entrée dans le monde du travail, le soutien à la formation par l'apprentissage et l'insertion professionnelle et sociale de jeunes en situation de handicap âgés de 20 ans maximum** ». Ouvert durant le 1er trimestre 2020, le SESSAD pro du Confluent accompagne des adolescents ou jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne dans leur projet d'insertion socio-professionnelle, implantés sur l'ensemble du département. Il s'adresse aux jeunes sortants d'IME, de SEGPA, d'ULIS (collège ou lycée) mais également aux jeunes ayant quitté le cursus scolaire (+ de 16 ans). Il peut également être amené à accompagner des jeunes qui n'avaient jamais amorcé ou avaient abandonné toute démarche professionnelle. Le SESSAD pro met en place un parcours individualisé adapté à chaque jeune. Différents professionnels accompagnent le jeune dans son parcours vers le monde du travail, ordinaire ou protégé, notamment avec un suivi sur les lieux de stage ou d'apprentissage et un travail en lien étroit avec les familles et/ou les services sociaux.

Le travail de partenariats et de réseaux

Dans notre démarche de suivi éducatif, nous avons opté pour un accompagnement en « co-référence » ; avec un référent professionnel (moniteur d'atelier) et un référent éducatif (éducateur spécialisé ou moniteur éducateur) en lien avec l'équipe pluridisciplinaire. La co-référence est un atout, car elle permet de mutualiser les compétences de chacun dans son domaine, en fonction de sa formation initiale, de sa sensibilité, de ses atouts, de ses connaissances théoriques et pratiques, de sa connaissance du territoire...

Il a fallu rencontrer les professionnels des structures de formation pédagogique (du type CFA, MFR, lycée professionnel, SEGPA, EREA ...) afin de présenter la situation du jeune avec sa problématique, d'explicitier à la fois ses difficultés mais aussi ses compétences. Dans ce cadre-là, et ce, afin de formaliser l'accompagnement du jeune, une convention de partenariat est rédigée ; cette dernière engage à être en lien en permanence avec toutes les parties, de concrétiser le suivi, d'objectiver l'accompagnement et de rendre plus efficaces les interventions de chacun des partenaires...

Cet accompagnement se traduit par des entretiens réguliers en centre de formation avec le jeune, sa famille s'il y a lieu, et les formateurs et/ou enseignants référents. Cela permet une certaine régulation, il s'agit de mieux comprendre l'évolution du jeune dans sa complexité, mieux cibler ses besoins, ses difficultés qui échelonnent parfois le parcours qualifiant. Il est nécessaire de s'accorder entre intervenants, afin de proposer des aménagements pédagogiques (aide à la lecture, soutien scolaire...). L'éducateur joue un rôle prépondérant car il est à l'interface du dispositif d'accompagnement du jeune, tout en étant garant d'un travail auprès des familles ou des services sociaux (placements familiaux, CMS...), parfois complexe mais essentiel pour pouvoir accompagner au mieux le jeune. Ce travail de communication, de régulation est important dans le suivi éducatif, l'éducateur est très souvent en position de soutien du jeune dans la coordination. Les échanges réguliers que ce soit auprès des familles et/ou des différents services sociaux permettent de concrétiser le projet professionnel du jeune, chacun ayant une place et une fonction bien définie dans l'accompagnement. Ainsi, le travail partenarial garde toute sa cohérence sur les différents lieux de vie du jeune.

Pour accompagner au mieux le jeune dans ce dispositif de formation qualifiante, que ce soit par le biais de l'apprentissage ou en voie directe, il est essentiel d'être en relation avec le monde du travail, les entreprises, que ce soit du secteur privé ou public (collectivités territoriales, municipalités). Le référent professionnel du SESSAD pro gère essentiellement le suivi du jeune sur les lieux de stage ou d'entreprise, c'est à ce moment-là que les jeunes entrent réellement dans le monde du travail. Le référent professionnel travaille au plus près des employeurs et il est nécessaire parfois d'explicitier la situation sociale et la problématique du jeune (handicap mental et/ou cognitif) à plusieurs reprises, notamment lorsque le jeune ne comprend pas les consignes de travail ou encore lorsqu'il faut adapter son poste de travail ou mettre en place des outils spécifiques (échelonnement de tâches techniques à exécuter, mise en place d'outils mémo-techniques...). Dans ce cadre-là, lorsque le jeune est en situation d'apprentissage, nous nous appuyons sur l'intervention de Cap Emploi, partenaire essentiel dans l'accompagnement auprès des entreprises (mise en place du processus ACCEA en formation, constitution du dossier AGEFIPH, propositions d'aides financières...). Une sensibilisation active au quotidien est essentielle auprès des entreprises afin d'accompagner au mieux le jeune, et ainsi lui apprendre à dépasser ses difficultés d'apprentissage.

D'autre part, les professionnels du SESSAD pro sont également amenés à accompagner des jeunes en situation de rupture, c'est-à-dire que ces derniers peuvent avoir « décroché » du milieu scolaire ou d'apprentissage. Ces jeunes se retrouvent alors confrontés à la réalité et entrent dans le droit commun. Là encore, les professionnels du SESSAD ont dû créer des liens, s'adresser à des CCAS, mais aussi à des Missions Locales pour proposer des actions d'accompagnement (aides financières, accès à la formation, dispositifs d'aide à l'embauche, accès au logement) suivant le projet du jeune.

Par ailleurs, sur l'ensemble de nos accompagnements auprès des jeunes, nous avons dû également innover notamment en matière de mobilité. En effet, beaucoup de jeunes vivent en milieu rural ; certains n'ont pas de moyens de locomotion, ou encore des transports en commun à disposition. Il est donc difficile de leur permettre un accès à l'emploi ou à des lieux de stage, ou à tout autre projet de vie demandant de la mobilité. Pour ce faire, après de multiples recherches, les professionnels du SESSAD ont créé un partenariat sous conventionnement (validé par l'ALGEEI) auprès d'AGIR Val d'Albret, auto-école solidaire du néracais, depuis mars 2021. Les formateurs d'AGIR, (2 moniteurs d'auto-école) se déplacent sur le site de l'IME de Cazala à Damazan deux fois par semaine pour assurer des cours de code de la route dans une salle à disposition. Le matériel est ainsi mutualisé (tablettes, vidéo-projecteur), les jeunes sont accompagnés au plus près de leurs besoins, notamment face à certaines difficultés de compréhension, de lecture. Ils s'entraînent sur des séries de questions « code de la route ». Le formateur les aide à « décortiquer », analyser les questions, afin que les jeunes puissent mieux comprendre les exigences du passage de l'examen du code de la route. A ce jour, ce partenariat est en plein essor : certains jeunes ont déjà obtenu en août dernier le code de la route, ils envisagent désormais les cours de conduite auprès de notre partenaire AGIR, en vue de l'obtention du permis de conduire. Ce partenariat se formalise donc par différentes rencontres avec l'équipe d'AGIR, ainsi que des bilans hebdomadaires des cours du code de la route, ce qui permet de voir l'évolution des jeunes accompagnés. Nous continuons à développer ce partenariat et proposons ce dispositif à d'autres jeunes accompagnés par le SESSAD Pro qui souhaitent entrer dans une démarche d'obtention du permis de conduire.

Comme énoncé précédemment, dans notre travail du quotidien, nous sommes également amenés à accompagner certains jeunes sur le plan de la santé. Suivant les situations, les professionnels peuvent accompagner les jeunes à des rendez-vous médicaux. Cela permet une réassurance, et également une meilleure compréhension notamment lors des échanges avec les professionnels de santé. D'autre part, nous pouvons faire appel à la CPAM dans le cadre des bilans de santé qu'elle propose. Pour d'autres jeunes, il est essentiel aussi de coordonner le parcours thérapeutique lorsque cela est nécessaire. La psychologue du SESSAD pro assure la mise en relation avec des collègues en libéral, les psychologues de secteur, les professionnels du RESEDA-équipe mobile du CHD La Candélie, afin de mettre en place un suivi thérapeutique régulier suivant la problématique du jeune et en fonction de ses besoins.

Enfin, les professionnels sont amenés à accompagner les jeunes dans les activités sportives et culturelles. Par crainte ou peur de l'inconnu, certains jeunes ont du mal à aller vers l'extérieur. Il faut alors leur donner un « coup de pouce », les aider à aller se présenter, les accompagner au premier entraînement de football, de rugby, à la salle de sport par exemple ou à tout autre discipline. Accompagner un jeune dans sa vie sportive, sociale et culturelle est important ; faire lien avec un entraîneur, un accompagnateur, un bénévole, de manière quotidienne ou hebdomadaire, permet de voir son évolution. Comment est-il intégré ? comment crée-t-il des liens avec les autres ? comment s'épanouit-il ? Là encore le travail de partenariat est essentiel.

En conclusion, notre travail au sein du SESSAD pro a fait émerger plusieurs formes de partenariats, en constante évolution, suivant les projets professionnels et de vie des jeunes accompagnés. Il a fallu mettre l'accent sur une certaine confiance, un partage d'activités, l'association de personnes ou d'institutions, une coordination, une coopération. A la base du partenariat, il y a la nécessité d'une volonté commune, d'une entente réciproque entre les partenaires pour accompagner au mieux le projet personnalisé du jeune, chacun gardant sa place et sa spécificité, favorisant ainsi une certaine reconnaissance et l'émergence des valeurs médico-sociales de notre travail.

Blandine DELAGE, éducatrice spécialisée
En collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD Pro du Confluent



14 : Commission de terminologie et de néologie du domaine social, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DANS LES ESAT

Depuis leur création, les ESAT sont régulièrement au centre de l'actualité sociale et médico-sociale. En effet, la spécificité de ces structures de travail dite de « travail protégé » et leur singularité sont souvent observés sous le prisme d'une institutionnalisation jugée aporétique avec une dimension inclusive.

Le Comité des droits des personnes handicapées de L'ONU (Organisation des Nations Unies) a rendu un rapport, le 14 septembre dernier, impactant la politique du handicap en France et le format des structures de travail protégé en formulant de nombreuses observations prônant le refus de toute forme d'institutionnalisation. Ce que ce rapport semble éluder, dans une vision très manichéenne, balayant l'autodétermination « libre et éclairée » des usagers, c'est que le « droit au travail »¹⁵ est un pilier historique inscrit dans « la déclaration des droits de l'homme et du citoyen » de cette même organisation et que la fermeture des structures de travail protégé ne se traduit pas nécessairement par un transfert d'emploi dans une entreprise classique mais bien souvent, comme l'a montré l'exemple des politiques menées au Royaume Unis, par une privation et cessation d'activité professionnelle.

De plus, très récemment, lors de la « déclaration historique pour l'avenir du travail »¹⁶, l'OIT (Organisation Internationale du Travail), agence spécialisée de l'ONU sur les questions du travail, a rappelé à l'occasion de la conférence commémorative du centenaire de sa création, en juin 2019, que la dimension éthique du rapport au travail ne doit pas être uniquement liée à la productivité économique mais que « l'avenir du travail doit être centré sur l'humain ». En ce sens, la déclinaison des paradigmes spécifiques comme la santé au travail, la qualité de vie au travail, le respect des droits fondamentaux, des données personnelles et le développement durable sont inscrits dans l'ADN des ESAT dont la valeur travail est au centre du dispositif inclusif. Ceci contribue à la construction d'une véritable identité sociale et professionnelle¹⁷ en s'appuyant sur des « activités à caractère professionnel » qui articulées avec des soutiens sociaux et médicaux sociaux, s'adaptent aux besoins individuels de chacun afin de participer à une logique de parcours basée sur l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap.

Le rapport de l'IGAS et l'IGF (Inspection Générale des Affaires Sociales et Inspection Générale des Finances)¹⁸ dont les conclusions ont été publiées en 2019, a permis de repositionner ces types d'établissements et services comme de véritables « boucliers inclusif », à la passerelle du médico-social et du milieu ordinaire. Structure de travail protégé résolument inclusive, l'ESAT conjugue emploi, lien social, prévention et maintien en santé. Ainsi, dans son écosystème, la diversité des solutions d'accompagnements proposées et d'apprentissages, tant professionnels que visant à l'accès à l'exercice de la citoyenneté et d'expériences de démocratie en santé valorisent ce type d'établissements et services comme de véritables « organisation apprenante et capacitance »¹⁹.

L'ESAT de Castille comme l'ESAT Agnelis, dans la logique de transformation de l'offre amorcée depuis de nombreuses années, sans attendre un rapport d'instances internationales et autres textes législatifs, proposent un panier de services adaptés à la diversité des handicaps et aux projets personnalisés, dans la limite de l'autorisation de fonctionner délivrée par l'ARS. Car, c'est bien l'accès aux mêmes droits et accessibles pour tous (formation, activité à

caractère professionnel, vie sociale et citoyenne...) qui constitue le pilier de la dynamique inclusive des personnes en situation de handicap.

Par ses réponses individualisées, évolutives et dynamiques au regard de la spécificité des personnes accompagnées (personnes avec TSA, handicap psychique...), l'ESAT de Castille propose des soutiens sociaux et médicaux sociaux (équipe médicale, paramédicale et psychologique), formation professionnelle (Plan de développement des compétences, CPF, RAE, alphabétisation...), des expériences d'apprentissage à la citoyenneté et aux habilités sociales (CVS, carnet du représentant, délégués d'ateliers, pairs-aidants, groupes de paroles) et autres expériences innovantes de lutte contre les discriminations (préjugés) afin de concourir à la construction d'un parcours professionnel s'appuyant sur des expériences novatrices (duoday) résolument inclusives.

Le plan de transformation de l'offre des ESAT²⁰ annoncé par le secrétariat d'état aux personnes handicapées dont 23 des 31 mesures retenues devraient entrer en application dès le 1 janvier 2022 favorise ce modèle : plus grande flexibilité, sécurisation des parcours permettant une meilleure adaptation de la construction des trajectoires professionnelles et de la modulation du temps de travail ; alternances de réponses graduées, orientation unique de la CDAPH et facilités de détachements, mises à dispositions (individuelles et collectives), contrats de prestations et autres dispositifs facilitant le détachement « hors les murs » et les passerelles d'expériences en milieu dit « ordinaire » de travail afin de faciliter les embauches définitives en contrats de droit commun.

L'engagement des ESAT de l'ALGEEI vise à proposer des réponses innovantes et diversifiées et contribue à renforcer le choix des personnes accueillies en s'affirmant comme un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire. Sensible aux besoins générés par l'activité locale et territoriale, il reflète bien toute la valeur et l'originalité de ce positionnement singulier dans l'espace des politiques publiques d'emplois en assurant un rôle de véritable « pivot inclusif ». Les activités réalisées par l'atelier blanchisserie/couture, prestations de services, détachement en entreprise, entretien des espaces verts représentent plus de la moitié des effectifs des travailleurs et sont réalisés pour des clients aussi divers que les collectivités locales, les clients particuliers, professionnels ou bien même certains établissements sociaux et médicaux sociaux (EHPAD, IME...) et sont l'illustration de ce fonctionnement en milieu ouvert.

Les évolutions sémantiques sont souvent le reflet des mutations sociétales profondes. Ainsi, après s'être appelés Centre d'Aide par le Travail à leur création, puis Etablissements et Service d'Aide par le Travail, ils deviendront à compter du 1 janvier 2022, des Etablissements et Service d'Accompagnement par le Travail. Irriguée par le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, cette transformation de l'offre doit tenir compte des modifications sociétales profondes auquel la valeur travail n'échappe pas, tout en favorisant l'autodétermination éclairée des usagers, en offrant une sécurisation et une fluidité des parcours.

Cette démarche ne pourra être efficace et performante que si les dispositifs sont diversifiés, étendus, répondant aux besoins réels, maîtrisés par tous les acteurs de terrain formés aux enjeux de demain. Les modèles, rapports onusiens et autres orientations législatives ne doivent pas servir de seules doctrines idéologiques et autres ataxies philosophiques mais bien s'enraciner dans l'expérience vécue des travailleurs d'ESAT et dans leurs demandes d'accompagnement.

Arnaud PENNETIER,
Directeur ESAT de Castille, DHA/SAVS de Gardès



15 : ONU : Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948, Art 23. « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ».

16 : OIT : L'Organisation Internationale du Travail ou OIT, créé en 1919, elle est depuis 1946 une agence spécialisée de l'ONU, Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail a été adoptée à la 108ème session de la Conférence internationale du Travail en 2019.

17 : DUBAR Claude, La socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles, Ed Armand Colin 2000, 2015.

18 : L'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et l'Inspection Générale des Finances (IGF) ont dévoilé le 18 novembre 2019 leur rapport sur la situation des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) en France.

19 : COMBES-JORET, Monique (dir), (2021), "ESAT de DEMAIN : « vers des organisations capacitances », Rapport de Recherche (2017/2020), Chaire ESS, Université Reims Champagne Ardenne.

20 : Plan de transformation des ESAT : 31 mesures et 17 engagements, Aboutissement de la grande concertation sur l'évolution des ESAT – établissements et services d'aide par le travail – lancée début 2021 par Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des Personnes Handicapées.

LA PCO : PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION²¹

L'ALGEEI s'est proposée de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création de la Plateforme de Coordination et d'Orientation de Lot-et-Garonne. Cette réponse a été travaillée conjointement avec différents partenaires : le Centre Hospitalier d'Agen-Nérac, le centre hospitalier départemental de la Candélie, le Centre de Ressources Autisme, Solincité, Planète Autisme... L'ARS a validé ce projet multi-partenarial au mois de juillet dernier.

La PCO a pour objet la construction et la coordination d'un parcours de bilan et intervention précoce, qui soit sécurisé, fluide et respectueux de la situation et des souhaits des familles, dès le repérage par un médecin d'écarts inhabituels de développement qui évoquent une suspicion du Trouble Neuro-Développemental (TND). Elle couvrira l'ensemble du département. L'équipe de la PCO assurera ainsi pour les enfants de 0 à 7 ans (et à brève échéance jusqu'à 12 ans) atteints de TND, des missions d'appui, d'accompagnement et de coordination à destination des familles, des institutions et des professionnels.

La PCO, au-delà de son rôle de repérage, renforcera de fait les liens entre les différentes structures, qu'elles soient internes à l'ALGEEI ou non.

Ce sont les professionnels de la plateforme, à partir des investigations menées, qui proposeront les orientations à visée diagnostique et coordonneront les accompagnements. Leur action se déroulera dans un partenariat étroit avec les professionnels libéraux et les structures formés à l'accompagnement et aux soins des enfants porteurs de ce type de troubles conformément aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles préconisées par la Haute Autorité de

Santé.

Les bénéficiaires seront nombreux : pas de perte de chances pour l'enfant puisque moins de temps passé à rechercher la bonne structure de soins par la famille ; préservation de la capacité d'inclusion puisque prise en charge adaptée à la pathologie diagnostiquée ; développement et enrichissement du partenariat, au travers des accompagnements, des situations suivies et de la mutualisation des formations.

La PCO réunira des acteurs dans le cadre d'une convention constitutive fixant leurs engagements :

- Respect des Recommandations de Bonnes Pratiques de l'HAS
- Interventions de professionnels de santé
- Formations
- Soutien aux familles

Le CAMSP d'Agen est établissement porteur de cette plateforme qui est en cours de mise en œuvre et sera fonctionnelle avant la fin de l'année 2021.

Emmanuel LARDY
Directeur Administratif et Pédagogique
Du CAMSP et du CMPP d'Agen
et antennes de Nérac et du Passage



21 : Le Décret du 28 décembre 2018 n° 2018-1297) pose le cadre de ce parcours pour les enfants de moins de 7 ans et un nouveau décret, en date du 1er avril 2021 (n° 2021-383) repousse l'âge maximum du parcours : les PCO seront accessibles aux enfants de moins de 12 ans.

LES JEUNES EN FORMATION « OUVRIERS DE PRODUCTION HORTICOLE » EMBELLISSENT LA SAUVETAT DE SAVÈRES

En Novembre 2020, un nouveau chantier démarre pour les jeunes du groupe de formation « Ouvrier de Production Horticole » de l'IME de Fongrave. Contactés par Monsieur le Maire de la commune de La Sauvetat de Savères (47), les jeunes ont pour mission de redonner du charme, de la couleur et du dynamisme au « Jardin du lavoir », situé au carrefour du village.

Cet espace, composé d'un vieux lavoir, d'une haie et d'un massif existant, nécessite quelques aménagements afin de retrouver son charme d'antan. S'ensuivent alors de longues interventions des jeunes accompagnés de la monitrice d'atelier pour réhabiliter l'espace central de la commune : nettoyage, taille, mais surtout proposer une nouvelle création.

Des idées premières, aux dernières finitions, le projet a été pensé et réalisé par ce groupe constitué de 6 jeunes. Par temps froid ou par fortes chaleurs, les jeunes ont utilisé leurs multiples compétences de novembre à juillet afin de rendre à cet espace son attrait et ses couleurs : création d'un nouveau massif, réhabilitation de l'ancien, plantations colorées diverses et variées, pose d'un paillage. Le chantier a constitué un réel challenge pour cette jeune équipe. Ce beau partenariat a de fortes chances de se poursuivre sur d'autres embellissements de la commune...Une affaire à suivre !



Le jardin du lavoir à notre arrivée



Le jardin du lavoir à la fin de notre chantier

Marion TAURIAC
Monitrice d'atelier à l'IME Fongrave

UN JEUNE COUPLE DÉCIDE DE SES VACANCES EN BORD DE MER

“

Adeline : « Bonjour, je m'appelle Adeline et j'ai 22 ans. Je suis en couple avec Quentin qui lui à 23 ans. Notre histoire d'amour dure depuis 3 ans. En début d'année nous avons eu le projet commun pour nos congés d'été de partir tous les deux en vacance en totale autonomie. »

Quentin : « Sans famille, sans éducateurs, nous voulons gérer notre quotidien seul et être dans la prise d'initiative. »

Adeline : « En 22 ans, je suis partie une seule fois à la mer et j'étais petite. Nous avons voulu tenter cette aventure tous les deux : louer un mobil home à Mimizan ».

Pouvez-vous me parler de cette aventure ?

« C'était extraordinaire. Nous avons été accompagnés une première fois en immersion. Cela nous a permis dans un premier temps de localiser le camping, le mobil home où nous allons passer une semaine de rêve ainsi que les médecins, pharmacies et les centres commerciaux... »

Adeline : « C'était trop beau, je voulais déjà être en vacances. À notre retour au DHA, avec notre éducatrice nous avons finalisé notre livret, que nous avons appelé « Guide pour de Belles Vacances ». La co-construction de ce guide a été rassurant pour nous. Tous les numéros d'urgences y étaient notés, ainsi que les consignes de sécurité au camping, à la plage, les plans de la ville ainsi

que les documents relatifs à la location. Le jour-J tant attendu est enfin arrivé, nous avons démarré la voiture et pris la route des vacances, un magnifique soleil nous a accompagné.

Adeline : « Je sens encore le rayon de soleil me réchauffer le visage. Je sentais qu'on s'évadait le temps de quelques jours ».

« Nous avons été très bien accueillis au camping, tout le monde a été bienveillant les uns envers les autres, nous avons même sympathisé avec nos voisins. »

Adeline : « L'activité que j'ai le plus aimée c'est la mer, c'est un endroit magnifique et magique. Quand j'y repense j'entends le bruit des vagues me bercer. »

Quentin : « Cette semaine nous a permis de grandir et cela a renforcé l'amour que l'on se porte l'un envers l'autre. »

« Nous avons pris plaisir à préparer à manger tout en faisant attention que nos repas soient variés et équilibrés. Nous avons également géré notre budget, les piluliers, les activités, les loisirs... Cette aventure nous a fait grandir. Nous sommes rentrés avec plein de souvenir que nous n'oublierons jamais. Nous retenterons une aventure plus longue. »

”

Témoignages recueillis par Héméma SAADOUNE et Isabelle BETHUS
Monitrices Educatrices au DHA de Gardès

MECS NOTRE MAISON : LES ACTIVITÉS ESTIVALES DES UNITÉS DE VILLENEUVE-SUR-LOT ET DE FUMEL

L'unité de Villeneuve-sur-Lot

En raison de la crise sanitaire, l'équipe a dû s'adapter et proposer aux jeunes des activités sur les sites ouverts au public, tout en respectant les consignes et gestes barrières. Ainsi, une sortie au parc Walygator s'est effectuée. Des sorties baignades également ont été organisées, avec les pique-niques au lac de Lougratte. Des visites ont eu lieu à Montpezat d'Agenais, Penne d'Agenais, au musée du chocolat de Castillonnès, à la ferme Cabicoulx, au château de Fumel.

Pour le 14 juillet, une sortie a eu lieu pour le feu d'artifice ainsi qu'un repas au restaurant. Une visite dans une réserve d'animaux en voie de disparition a été mise en place dans le cadre du travail engagé sur la faune. Un séjour au Puy du Fou a été mis en place au mois de juillet.

Les jeunes ont pu découvrir la cinéscénie, un spectacle nocturne qui retrace l'histoire de la Vendée à travers des scènes de vie du quotidien des paysans du moyen âge au XX^{ème} siècle mises en représentation par des personnes locales en habits d'époque. Les éléments historiques de la région, repris, sont adaptés pour en faire des spectacles mettant en scène des animaux dressés tels que des chevaux, des rapaces, des grands félins, le tout agrémenté d'effets spéciaux et pyrotechniques.

Enfin, une session sports d'été, a été mise en place sous forme de parties de badminton, de ping-pong, où jeunes et adultes ont montré leur talent.

L'unité de Fumel

L'internat de Fumel a travaillé avec les jeunes, durant toute l'année scolaire sur le thème du « musée ». Des visites avaient été prévues au cours de l'année. En raison de la crise sanitaire, fermant l'accès aux sites, il a fallu s'adapter. Forte d'un esprit créatif, l'équipe de Fumel a mis en place des activités en lien avec le thème. Des activités manuelles ont permis la réalisation de plusieurs ateliers (l'aérospatiale, le tissage, le musée du souvenir de la dernière guerre mondiale à Auradour sur Glane, atelier sur Toulouse Lautrec, etc.) ayant abouti à la mise en place d'un musée éphémère au mois de juin à Villeréal, réunissant sur un même site ces événements vécus sur des temps différents. Ce musée éphémère était ouvert au public. La mise en place d'un séjour à Paris au mois de juillet est venue finaliser ce projet. Les jeunes, accompagnés de quelques membres de l'équipe pluridisciplinaire, ont pu se rendre à la capitale et visiter l'Arc de Triomphe, la place Vendôme, Notre Dame, le musée du Louvre, la tour Eiffel, Montmartre, le musée Grévin, le Sacré Cœur.

Pour finaliser cette visite touristique, une promenade en bateau mouche a permis de voir Paris sous un autre angle. Des temps de baignade ont été organisés à la piscine de Fumel. Quelques petites randonnées et la traditionnelle visite du château de Bonaguil se sont ajoutées aux journées d'été déjà bien occupées par les jeunes, lesquels malgré la période de vacances, travaillaient sur les chantiers jeunes, ou chez leurs employeurs pour les apprentis.

Pascale LUCHET

Cheffe de service éducatif à la MECS Notre Maison



RENOUVELLEMENT D'UNE EXPÉRIENCE EN VILLA À AGEN

Pour le deuxième été consécutif, les usagers du foyer de vie La Couronne ont pu bénéficier d'un lieu d'accueil, dans une villa prêtée sous conventionnement avec l'IME de Fongrave, à Agen.

Ce projet est né à l'été 2020 des suites d'une situation de crise sanitaire durant laquelle les usagers ont su manifester une forte attente pour bénéficier d'un lieu d'accueil permettant de vivre à l'extérieur de l'établissement, une expérience novatrice au cœur de la cité agenaise.

Pendant les mois de juillet et août, près de la moitié des usagers a pu participer à la vie en dehors des murs de l'établissement, le temps d'une journée, par groupes de 3 à 5 usagers. Cette expérience a pu être renouvelée pour certains d'entre eux.

Ce lieu a été propice à de nombreuses actions d'apprentissage en sollicitant les compétences de chacun : l'élaboration d'un menu équilibré, la rédaction d'une liste de courses, la gestion du budget par le moyen de la réalisation d'achats d'aliments ou ingrédients nécessaires à la confection des repas, l'organisation de la vie dans la maison.

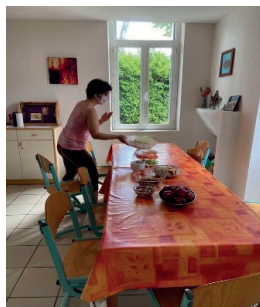
Des rencontres ont eu lieu, des affinités se sont créées et les différentes personnes ont pu vivre des instants empreints d'entraide, de soutien et de moments conviviaux partagés.

Durant les après-midis, l'accès à la culture et à l'art a ainsi été facilité. Chacun a pu se repérer et prendre les transports en commun.

L'enthousiasme et la créativité de certains ont permis d'imaginer, dès 2020, les prémices d'un projet favorisant l'expression musicale.

Plus d'une année plus tard, un groupe d'utilisateur s'est engagé dans un projet musical qui a continué à se construire en partenariat avec un groupe local agenais. L'aboutissement de ce travail devrait pouvoir s'apprécier lors d'une représentation musicale en mai 2022 à Agen.

Virginie PENNETIER
Directrice du Foyer de Vie La Couronne



DÉVELOPPEMENT DURABLE : LABELLISATION DE L'IME LANLANDE

Cette année les jeunes de l'IME de Lalande ont participé au programme Eco-Ecole pour la première fois. Il s'agit d'un programme international d'éducation au développement durable qui s'adresse aux établissements scolaires, de la maternelle au lycée.

Ainsi, l'établissement s'engage concrètement pour le développement durable en travaillant cette année sur le thème des déchets. Depuis la rentrée de septembre 2020, tous les jeunes du Conseil de la Vie Sociale (CVS), du groupe de Développement Durable et la communauté éducative et pédagogique ont été mobilisés pour mettre en place un tri réfléchi des déchets du quotidien au sein de l'établissement.

Un travail hebdomadaire de réflexion, de constat, d'apprentissage collectif afin de réfléchir et mettre en place les outils manquants. Les jeunes ont ainsi pu, au fil de l'année, « former » leurs pairs et les adultes au tri des déchets sur leurs groupes et à chaque moment de la journée.

Pour mettre en place ce projet, l'établissement a pu bénéficier de l'accompagnement de l'ambassadrice du tri de l'Agglomération d'Agen. L'agglomération d'Agen va financer un spectacle pour tous les jeunes et les professionnels de Lalande autour de l'environnement d'ici la fin de l'année. L'IME de Lalande est l'unique établissement spécialisé labellisé cette année en Nouvelle-Aquitaine ! Nous en sommes très fiers !

Frédérique DESSINGE
Adjointe de direction de l'IME Lalande



REMISE DES ATTESTATIONS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE AVEC LE DISPOSITIF "DIFFÉRENT ET COMPÉTENT"

"Différent et Compétent" est un réseau qui œuvre pour la reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE) : il permet de valoriser les compétences des personnes par un diplôme. Accompagné par leur moniteur/trice, chaque personne peut valoriser ce qu'il sait faire sur le référentiel "métier", et valider ses compétences professionnelles par un jury issu du monde professionnel et des Ministères de l'Agriculture et de l'Éducation nationale.

Le mardi 5 octobre à Pont-du-Casse, plusieurs candidats accompagnés des équipes encadrantes ont reçu leurs diplômes. Parmi les lauréats, nous avons 6 jeunes de l'IME Fongrave, 2 travailleurs de l'ESAT Agnelis et 2 jeunes du DITEP des Deux Rivières.

M. Cédric SERRE a obtenu le titre professionnel d'ouvrier du paysage qu'il avait préparé avec le soutien des professionnels de l'ESAT Agnelis et de l'IME de Fongrave.

Dans l'après-midi, le dispositif « Différent et Compétent » a pris la route direction Damazan pour remettre les attestations et des petits cadeaux aux candidats de l'IME Cazala, l'IME Les Rives du Lot et de l'ESAT Castille.

Pour clôturer la cérémonie, les lauréats ont offert leur cadeau pour le bâton de berger qui accompagne les différentes étapes des remises sur l'Aquitaine : un foulard brodé par l'ESAT de Castille et un ballon de rugby par l'IME Fongrave, le DITEP des Deux Rivières et l'ESAT Agnelis.

Merci à la Mairie de Damazan et Pont-du-Casse pour l'accueil ! Remercions également les contributeurs pour les accompagnements au quotidien à travers les RAE et l'organisation de cette étape. Encore félicitations à tous les candidats pour leur réussite et leur parcours !

Plus d'informations : <https://www.differentetcompetent.org/>

**Les équipes des ESAT d'Agnelis, de Castille
Des IME de Fongrave, des Rives du Lot
Et du DITEP Des Deux Rivières**



A

ARS : Agence Régionale de Santé

C

CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce

CHVS : Centre d'Hébergement et de Vie Sociale

CLIS : Classe d'Intégration Scolaire

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée

CNSA : Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CRA : Centre Ressource Autisme

D

DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale

DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

DHA : Dispositif d'Hébergement Accompagné

E

ESAT : Établissement de Suivi et d'Aide par le Travail

ESMS : Établissement Social et Médico-social

ESMS PIC : Établissement Social et Médico-social Privé d'Intérêt Collectif

F

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FO : Foyer Occupationnel

I

ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

IME : Institut Médico Éducatif

M

MDA : Maison des Adolescents

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MAS : Maison d'accueil spécialisée

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

O

OETH : Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

P

PNL : Privé à but Non Lucratif

PRIAC : Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la perte d'autonomie

S

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale d'Accompagnement et de Soins à Domicile

T

TED : Troubles Envahissants du développement

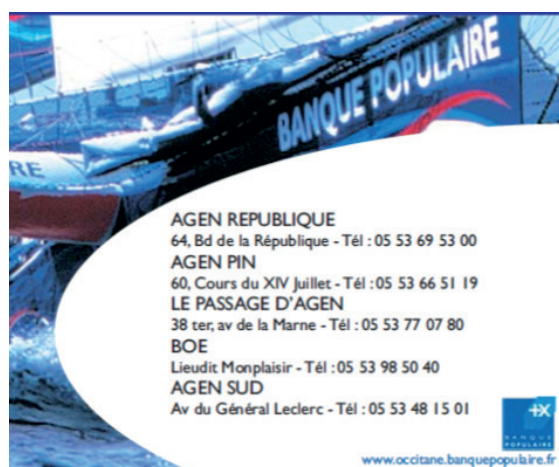
TND : Troubles du Neuro-Développement

TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme

U

UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

UPI : Unité Pédagogique d'Intégration



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !





ASSOCIATION LAÏQUE DE GESTION D'ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION ET D'INSERTION

BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, Mlle, M* _____

* rayer la mention inutile

En qualité de :

Personne qualifiée s'intéressant aux missions de l'association

Représentant des usagers

Usagers

Salarié

Autre, précisez : _____

Association _____

Représentée par : Mme, Mlle, M. _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Souhaite adhérer à l'Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion.

Je reconnais avoir pris connaissance de la Charte de l'association et me déclare en conformité d'esprit avec sa philosophie et ses objectifs.

Fait à _____, le _____

LES MONTANTS 2021 / 2022 SONT FIXÉS À :

- ADHÉSION INDIVIDUELLE : 5€

- ADHÉSION ASSOCIATION : 15€

SIGNATURE

À RETOURNER À :

Agropole - Bât. Deltagro 3 - BP 361 - 47931 AGEN CEDEX 9
Tél. 05 53 77 15 80 - Fax 05 53 77 15 99
www.algeei.org - contact@ALGEEI.org

Accompagné du règlement libellé à l'ordre de ALGEEI

BULLETIN D'ADHÉSION 2021/2022